

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

Présent-e-s

Bureau :	HALIMI	Hysri	PS	Président
	UM	Esther	Ve	1 ^{ère} vice-présidente
	CLERC	Tobias	DC-VL	2 ^e vice-président
	GROGNOUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} secrétaire
	NOBS	Cyril	UDC	2 ^e secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	(dès 21h00)

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BILLET	Isabelle	MCG	(dès 19h15)
	BOCCARD	Damien	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	DC-VL	
	BROCARD	Eric	PS	
	BUCHER	Denis	Ve	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	FABRE	Michel	PS	
	FERATI	Bektesh	UDC	
	FONTANINI	Marco	PS	
	FROIDEVAUX	Etienne	Ve	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HELFENSTEIN	Marc	PDC-VL	(suppléant)
	HEINIGER	Claire	Ve	(suppléante)
	HILLEMANN	Hartmut	PS	
	HUSANOVIC	Sanida	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	LORENTZ	Sébastien	PLR	
	LOUREIRO	Daniel	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	OSMANI	Faruk	(suppléant) MCG	(jusqu'à 19h55)
	SANCHEZ	Francisco	PS	
	SCANDURRA	Alessandro	DC-VL	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SEEGER	Pascal	DC-VL	
	SERRANO	Philippe	PLR	(dès 18h40)
	TRIPPEL	Martin	UDC	
	WILLI	Pierre-Henri	PLR	(dès 19h00)

Excusé-e-s :	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL
	GAETANINO	Marco	HP
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Assistent à la séance

TREMBLET	Laurent	PDC	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
DC-VL	Parti démocrate-chrétien Vert'libéral	PLR	Parti libéral-radical
UDC	Union démocratique du centre	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Faruk Osmani (MCG) en tant que membre suppléant du Conseil municipal.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Délibération n° 2023-09 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 10'855'590.- destiné à financer les travaux de réalisation de la Voie verte d'agglomération rive droite (VVA-RD) secteur 2 et à procéder aux acquisitions foncières s'y rapportant.
7. Délibération n° 2023-15 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 210'795.- destiné à financer les travaux permettant de sécuriser les infrastructures critiques et d'assurer la délivrance des prestations essentielles de la ville de Meyrin en cas de pénurie d'électricité.
8. Délibération n° 2023-16 relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 55'000.- destiné aux prestations de soutien aux personnes âgées.
9. Délibération n° 2023-06a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 270'000.- en vue d'aménager une légumerie à la Ferme de la Planche. Rapport de la commission conjointe alimentation durable ad hoc et travaux publics & entretien des bâtiments (M. Amato, Ve).
10. Délibération n° 2023-08a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 28'990'000.- destiné à la rénovation de l'école de Meyrin-Village et à des aménagements extérieurs aux abords de l'école. Rapport de la commission des travaux (S. Lorentz, PLR).
11. Délibération n° 2023-10a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022. Rapport de la commission des finances élargie (F. Grognuz, PLR).
12. Délibération n° 2023-11a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir. Rapport de la commission des finances élargie (F. Grognuz, PLR).
13. Délibération n° 2023-12a relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 112'841.-, dont CHF 48'494.- destinés à réintroduire le montant correspondant à la réduction linéaire de 2% sur les subventions et CHF 64'347.- destinés à réajuster le montant de la subvention pour pays en voie de développement de 0.7% sur le montant des charges votées au budget 2023. Rapport de la commission des finances élargie (F. Grognuz, PLR).

14. Résolution n° 2023-05, sur proposition du Conseil administratif, suite à la consultation de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), concernant la révision du Plan directeur forestier cantonal de janvier 2023. (Point ajouté en début de séance)
15. Annonces de projets.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.
18. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2023-2024.

* * *

La séance est ouverte à 18h30.

M. Halimi procède aux salutations d'usage. Il rappelle le délai de remise des objets politiques pour la prochaine séance du Conseil municipal du 27 juin 2023, lequel est fixé au mercredi 15 juin à minuit ; il indique que les questions et propositions individuelles doivent être remises au Bureau au plus vite et que le code de bonne conduite des élus doit être respecté. Il excuse ensuite les absences de Mme Tschudi-Spiropulo, Mme Deluermoz et de M. Gaetanino.

M. Halimi annonce que le Bureau a reçu une demande d'ajout de point de la part de M. Tremblet à qui il cède la parole.

M. Tremblet remercie le Bureau et explique qu'il s'agit en effet d'ajouter la résolution n° 2023-05, sur proposition du Conseil administratif, suite à la consultation de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), concernant la révision du Plan directeur forestier cantonal de janvier 2023. Il indique qu'après une enquête technique, le plan a été révisé par les services de l'Etat et les derniers points ont été transmis un peu tardivement à la Commune ; de ce fait, il souhaiterait ajouter ce point aujourd'hui afin que cet objet puisse être renvoyé en commission avant que l'on procède au vote en plénière, plutôt que de faire un forcing pour un vote direct le 27 juin prochain.

Personne ne s'opposant à cet ajout, **la R-2023-05 est formellement ajoutée à l'ordre du jour de la séance en point 14** ; les anciens points 14, 15, 16 et 17 sont tous décalés d'une place.

* * *

1. Assermentation de M. Faruk Osmani (MCG) en tant que membre suppléant du Conseil municipal

M. Halimi annonce qu'au vu du lien de parenté qui le lie à M. Osmani, il cède la parole à Mme Um pour procéder à l'assermentation.

Mme Um demande à l'assistance de se lever pour l'assermentation de M. Osmani et lui indique qu'il doit lever la main droite et dire "*je le jure*" ou "*je le promets*" à la fin de la lecture de la prestation de serment. Elle procède ensuite à la lecture du texte officiel :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Osmani le promet.

[Applaudissements]

* * *

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023

Personne n'ayant de remarques concernant le procès-verbal, **M. Halimi** soumet au vote son approbation, laquelle est acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

a) Courrier de la commune de Bernex

M. Halimi indique que la commune de Bernex remercie les participants meyrinois à la course pédestre du Coteau pour leur magnifique prestation.

* * *

Arrivée de M. Serrano à 18h40.

4. Communications du Conseil administratif

Parking Ferme de la Golette

Par ordre de police, nous vous saurions gré de veiller à ne plus vous parquer, lors des commissions et des séances du Conseil municipal, devant les potelets de la Ferme de la Golette, car cela empêche le traiteur d'accéder au bâtiment.

Nous vous rappelons que vous disposez de places de parking au cycle de la Golette.

Conseil administratif 2023-2024

Nous vous informons que Mme Nathalie Leuenberger assumera la fonction de maire à partir du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 31 mai 2024. Durant cette période, la vice-présidence sera assurée par M. Eric Cornuz.

Pénurie d'énergie

Cet hiver clément a permis de réduire de manière significative les besoins énergétiques et d'éviter les pénuries d'électricité et de gaz. Les stocks de gaz ont été remplis assez en avance en disposant de la fourniture russe, les réserves hydroélectriques ont été constituées. A l'échelle du canton de Genève, les mesures prises par les usagers ont permis des économies d'énergie, déduction faite de l'effet météo, de 3% pour l'électricité et de 5% de gaz.

Concernant l'hiver prochain, la situation reste tendue. La rigueur de l'hiver n'est pas prédictible, la sécheresse de cet hiver pourrait mettre à mal les réserves hydroélectriques ainsi que les capacités nucléaires disponibles. La disponibilité du parc nucléaire français n'est pas non plus assurée. Les Allemands ont fermé les dernières centrales nucléaires. La demande croissante de gaz liquide en Asie, de même que les travaux de maintenance annoncés sur les infrastructures gazières en Norvège, pourraient compromettre la constitution de stocks de gaz suffisants en Europe.

Il est donc important d'être bien préparés et de faire preuve de prudence concernant l'hiver prochain ainsi que les suivants. Le « Winterstrom » restera très certainement un problème pour plusieurs années encore et une préparation adaptée est essentielle.

A la suite des conditions météorologiques favorables et des mesures prises pour les bâtiments et installations appartenant à la Commune, le Conseil administratif constate avec satisfaction, une baisse significative de la consommation d'énergie sur nos infrastructures, sur la période du 1er octobre au 31 mars, de :

- Chauffage (gaz, mazout et chauffage à distance) : -20% par rapport à l'hiver 2021-2022, dont -10% sont liés aux conditions météorologiques et -10% aux mesures d'économies.
- Electricité : -10% par rapport à l'hiver 2021-2022, dont -1% liés aux conditions météorologiques et -9% aux mesures d'économies.

Les mesures mises en place cet hiver seront pérennisées, à savoir :

- Démarrage différé de la saison de chauffe et anticipation de la mise hors chauffe.
- Chauffage des bâtiments limité à une température de 23°C dans les espaces dédiés aux aînés, 20°C dans les zones de séjour des bâtiments administratifs, des écoles et des crèches, 17°C dans les halles sportives intérieures et les couloirs et 13°C dans les pièces rarement utilisées. Les pièces inutilisées bénéficient d'une protection contre le gel si nécessaire. La température est réduite lors des périodes d'inoccupation des locaux.
- L'utilisation de radiateurs électriques individuels d'appoint est interdite.
- Poursuite de l'optimisation énergétique (courbe de chauffe, abaissement nocturne, etc.).
- Dans certains secteurs, l'eau chaude est supprimée dans les sanitaires.
- Extinction de l'éclairage public dans les zones réalisables facilement de 01h00 à 05h00 du matin.
- Sport :
 - Température piscine intérieure = 26°C
 - Période d'ouverture de la patinoire extérieure réduite.
 - Arrêt de l'eau chaude aux toilettes dans les bâtiments.

En cas de pénurie d'électricité, plusieurs mesures sont prévues par la Confédération. Celles-ci commencent par les appels à économiser à la population et se terminent par le délestage du réseau en cas de force majeure. Afin d'évaluer les impacts sur les prestations de la Commune, la démarche mise en œuvre s'est basée sur deux éléments clefs. D'une part, l'analyse des bâtiments de la ville de Meyrin et d'autre part l'analyse des prestations essentielles. Le regroupement de ces deux approches permet d'assurer un résultat complet et cohérent.

Les résultats démontrent la nécessité de réaliser un plan d'action – pénurie d'énergie de manière similaire au plan d'action canicule déjà mis en place. En outre, il est proposé de mettre en œuvre plusieurs mesures techniques. Celles-ci sont proposées rapidement afin de viser une mise en œuvre pour le prochain hiver 2023-2024. Elles font l'objet de la délibération n° 2023-15 introduite ce soir au Conseil municipal.

Cœur de Cité – situation de notre partenaire M3

À la suite de certaines rumeurs sur la santé financière du groupe M3 et de la parution de l'article de la *Tribune de Genève* du 18 mai 2023 titrant « Abdallah Chatila vend des bijoux de famille pour régler les impayés de m3 », nous avons redemandé au groupe de nous informer sur leur santé financière.

Pour rappel, la Commune n'est pas actionnaire de la société qui construit et exploitera le parking souterrain. Avec son parking souterrain, le centre commercial jouira d'une forte valeur ajoutée et nous ne doutons pas qu'un repreneur se ferait alors vite connaître.

Nous avons ainsi obtenu de la part du groupe M3 un courrier se voulant rassurant. Dans celui-ci, M3 évoque la vente de certains actifs aux conditions du marché permettant de régler la quasi-totalité des factures et des poursuites non contestées.

D'autre part, M3 finalisera d'ici l'été l'augmentation de son capital pour un montant de 100 millions de francs. Le groupe a également écrit être pleinement concentré sur la réalisation du parking pour lequel les engagements de financement de la part de CCM Immobilier sont sécurisés.

Enfin, M3 a confirmé que le chantier suivait son cours dans de très bonnes conditions avec, comme objectif, la mise en service du parking à l'automne 2024.

Annulation de la fête de départ d'Anne Bruschweiler

Nous vous informons que, d'entente avec Anne Bruschweiler, la fête prévue le 17 juin prochain, à l'occasion de son départ à la retraite, est annulée.

Le Conseil administratif a commandé un film pour garder trace de notre patrimoine artistique durant la période pendant laquelle Anne Bruschweiler a été aux commandes du Théâtre Forum Meyrin. Celui-ci sera disponible à la mi-juin.

Le Conseil administratif remerciera officiellement Anne Bruschweiler à la rentrée d'automne, lors de la présentation de la saison culturelle.

* * *

5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 2 mai 2023, questions de M. Amato

Tournus des viticulteurs pour les commissions et séances du CM

Le service gérance et entretien des bâtiments prend note de cette proposition et a d'ores et déjà contacté d'autres viticulteurs genevois afin de mettre en application ce tournus, bien entendu, en respectant le budget alloué, par bouteille, selon les règles édictées par l'administration communale.

Démarche participative pour le futur skatepark

Une démarche participative est en effet envisagée pour élaborer le skatepark « définitif » qui reprendra place sur le site derrière le centre commercial. Il est toutefois encore trop tôt pour affirmer que cette démarche verra le jour, puisqu'elle nécessite préalablement de s'assurer des ressources humaines et financières nécessaires, encore en cours d'élaboration. Le Conseil administratif ne manquera pas de revenir vers le Conseil municipal en temps utiles.

Séance du 2 mai 2023, questions de Mme Schweizer

Tableaux à l'Auberge Communale

Le service gérance et entretien des bâtiments a suivi la procédure budgétaire conformément aux directives de l'administration communale et attendu la fin du délai légal pour réaliser la pose d'un nouveau système d'accrochage.

Le restaurateur, la GEB ainsi que le Fonds d'art contemporain de Meyrin ont prévu de se réunir prochainement afin de sélectionner des œuvres pour les murs du restaurant.

Cabane à côté du centre œcuménique

La cabane mentionnée a été retirée pour être reprise sur la parcelle de la Prulay. Par ailleurs, l'UTE veille à ce que les enceintes du chantier du Cœur de cité soient entretenues régulièrement pour ses travaux, ainsi que pour ceux du propriétaire du Centre commercial qu'elle sollicite au besoin.

* * *

6. Délibération n° 2023-09 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 10'855'590.- destiné à financer les travaux de réalisation de la Voie verte d'agglomération rive droite (VVA-RD) secteur 2 et à procéder aux acquisitions foncières s'y rapportant

M. Cornuz annonce que cet objet constitue la première tranche de travaux de la Voie verte d'agglomération rive droite (VVA-RD) et qu'il est donc prévu de présenter cet objet en détails, notamment en ce qui concerne les raisons de cet investissement relativement conséquent, y compris par les services du Canton ; il demande, au nom du Conseil administratif, le renvoi de ce projet de délibération en commission et suggère en particulier la commission qui s'était saisie des premiers éléments liés à la VVA-RD.

M. Halimi indique que le Bureau préconise en effet un renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments.

Personne ne souhaitant s'opposer à l'entrée en matière, **M. Halimi** soumet au vote le **renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments**, lequel est accepté par 31 oui.

* * *

Arrivée de M. Willi à 19h00.

7. Délibération n° 2023-15 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 210'795.- destiné à financer les travaux permettant de sécuriser les infrastructures critiques et d'assurer la délivrance des prestations essentielles de la ville de Meyrin en cas de pénurie d'électricité

M. Cornuz explique que cet objet permet de répondre à certaines interrogations et de trouver des solutions en cas de pénurie d'électricité. Il souligne que les priorités doivent pouvoir être travaillées sous la forme d'un certain nombre d'investissements. Il relève que l'hiver dernier a été plutôt clément mais que la situation reste tendue et qu'il convient donc de se prémunir d'une amputation de prestations publiques pour cause de manque d'approvisionnement. Il ajoute qu'il convient d'avoir un point d'attention au regard du fonctionnement des outils numériques de l'administration permettant la bonne délivrance des prestations. Pour ces raisons, il demande, au nom du Conseil administratif, le renvoi de ce projet en commission travaux publics et entretien des bâtiments, malgré la suggestion du Bureau de la renvoyer en commission santé et sécurité, car il s'agit d'investissements en lien avec le bon fonctionnement des infrastructures communales.

Mme Hartmann indique avoir été sensible à l'argumentation de M. Cornuz mais elle estime qu'il convient de maintenir l'élément de la sécurité, raison pour laquelle elle suggère, au nom des Verts, une commission conjointe.

M. Serrano estime qu'il convient de trancher et de choisir l'une ou l'autre des commission afin d'économiser les jetons de présence.

Personne ne souhaitant s'opposer à l'entrée en matière, **M. Halimi** soumet au vote le **renvoi en commission conjointe travaux publics et entretien des bâtiments et santé et sécurité**, lequel est accepté par 21 oui, 7 non et 4 abstentions.

* * *

8. Délibération n° 2023-16 relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 55'000.- destiné aux prestations de soutien aux personnes âgées

M. Cornuz explique que le partenaire avec lequel doit travailler la Commune est donc Pro Senectute. Il souligne que la prestation est assurée en partie par la Commune et qu'elle le restera, malgré le changement législatif prévu. Il précise en outre que les personnes âgées ont le choix de recourir soit aux prestations de Pro Senectute, soit aux prestations de la Commune. Il indique qu'il s'agit donc de finaliser et officialiser la collaboration avec Pro Senectute. Afin que l'on puisse régler les factures de Pro Senectute dès maintenant, il demande au Conseil municipal de réserver un bon accueil à cet objet et, au nom du Conseil administratif, le renvoi de ce projet en commission.

Personne ne souhaitant s'opposer à l'entrée en matière, **M. Halimi** annonce que le Bureau propose un **renvoi en commission cohésion sociale et économie**, lequel est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

* * *

9. Délibération n° 2023-06a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 270'000.- en vue d'aménager une légumerie à la Ferme de la Planche. Rapport de la commission conjointe alimentation durable ad hoc et travaux publics & entretien des bâtiments (M. Amato, Ve)

M. Amato donne lecture de son rapport de commission conjointe alimentation durable ad hoc et travaux publics & entretien des bâtiments :

« Rapport de la commission Alimentation durable ad hoc et Travaux publics et entretien des bâtiments conjointe tenue le 3 mai 2023 sous la présidence de M. Fontanini et M. Serrano et en présence de M. Cornuz, conseiller administratif, et de M. Blondet, co-responsable du service de l'UTE, Mme Baron-Levrat, co-responsable du service du DSE, de Mme Diebold, responsable du système interne de gestion durable, et de M. Terracol, responsable de projets architecture.

M. Cornuz explique que la délibération propose une approche concrète de l'alimentation durable. Elle permet d'installer une légumerie dans les locaux de la ferme de la Planche, avec l'appui de partenaires pour développer une prestation en faveur des communiers.

L'administration présente le projet. Il s'inscrit dans le programme de législature 2020-2025 de la ville de Meyrin. L'idée est de rendre accessible une alimentation saine et durable pour toutes les générations, en privilégiant les circuits courts, en rendant la prestation de restauration collective exemplaire et en finalisant la mise en service de la ferme de la Planche. La légumerie est un lieu de transformation des légumes frais bruts en légumes prêts à être cuisinés. L'idée est donc que cette légumerie propose des légumes cultivés dans le quartier des Vergers ou par une ferme partenaire sur le Canton prêts à être cuisinés aux cuisines des restaurants scolaires et des crèches. Ceux-ci sont bio et locaux.

Le projet est ensuite présenté en détails, il est expliqué qu'il est attendu de recevoir CHF 110'000.- de subvention pour les travaux, que la délibération ne couvre que les travaux sur les bâtiments et que la coopérative agricole de la ferme des Vergers investit elle-même dans les outils de production. Des chiffres de production potentielle nous sont présentés. Ceux-ci sont mis en rapport avec les besoins des restaurants collectifs de la Commune et démontrent que la légumerie pourrait potentiellement couvrir bien plus que ces besoins.

Un temps de questions est ouvert par les présidents.

Une commissaire se demande si les légumes sortant de la légumerie répondront aux normes du prestataire de la Commune pour la restauration collective ; il est répondu que oui. Un autre commissaire se demande si le prestataire sera obligé de prendre l'ensemble de ses légumes auprès de la légumerie, il est répondu qu'un premier objectif de 60 % des légumes pris auprès de la coopérative et de ses partenaires est prévu d'ici 2025.

Plusieurs commissaire se posent la question de l'absence de la coopérative des Vergers à cette séance. En effet plusieurs questions portent sur la solidité financière du partenaire, sur le modèle d'affaires ou encore sur des aspects financiers propres à la coopérative et restent sans réponse.

Un tour de table politique est proposé, un premier groupe dit que la Commune a déjà voté des chèques en blanc pour des sommes bien plus importantes et que la commission mélange les rôles ; son groupe soutiendra la délibération.

Un second commissaire souligne que la Commune n'est pas une banque et qu'elle cherche à réaliser des projets pertinents à défaut d'être rentable. Son groupe soutiendra cette délibération.

Une troisième dit que son groupe s'abstiendra en attente d'informations supplémentaires, elle est suivie par 3 autres groupes qui ne sont pas convaincus par la présentation.

Il est ensuite procédé au préavis de la délibération, pour la commission travaux publics et entretien des bâtiments : égalité avec 5 oui, (2 PS, 3 Verts), 5 non (2 PLR, 2 UDC, 1 MCG) et 3 abstentions (1 PS, 2 PDC-VL).

Pour la commission alimentation durable ad hoc : égalité avec 6 oui (3 PS, 3 Verts), 6 non (1 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (1 PDC-VL).

Les présidents décident de ne pas trancher et de renvoyer l'objet tel quel au Conseil municipal, lequel pourra décider d'un renvoi éventuel en commission ou alors de voter l'objet. »

M. Fontanini lit la prise de position de son groupe :

« Investir dans la mise en place d'une légumerie à Meyrin ne signifie pas seulement renforcer nos infrastructures publiques pour améliorer les prestations délivrées à nos concitoyens ; il s'agit aussi et surtout de donner des réponses concrètes à un certain nombre de questions :

Sommes-nous prêts à progressivement concrétiser une politique alimentaire respectueuse de l'environnement et de la santé de nos concitoyens ?

Sommes-nous prêts à encourager un modèle économique axé sur les circuits courts ?

Sommes-nous prêts à proposer à nos administrés, et plus particulièrement aux plus jeunes, davantage de produits de la terre issus de l'agriculture biologique ?

Sommes-nous prêts à poursuivre le développement de partenariats forts avec des paysans locaux ?

Nous répondons à ces questions avec un « oui » sans hésitations, ni ambiguïtés.

En effet, prédisposer des espaces de la « ferme de la Planche » afin de permettre à nos partenaires qui exploitent cette infrastructure publique d'y installer le matériel nécessaire à la mise en route d'une légumerie, permet d'avancer dans le déploiement d'une politique alimentaire novatrice qui a l'ambition de se préoccuper à la fois des aspects économiques, des aspects environnementaux et de la santé des Meyrinois.

De plus, ce projet va bénéficier de subventions qui vont en réduire la facture, tout en contribuant de manière significative à l'amélioration de la qualité des repas cuisinés dans le cadre de nos prestations.

Nous sommes conscients que nous ne sommes pas au bout du chemin et que la légumerie représente uniquement une étape, bien qu'essentielle, d'un projet plus vaste, mais nous sommes sur la bonne voie et il est important pour nous de passer des paroles aux faits. Pour ces raisons, le Parti socialiste de Meyrin-Cointrin va voter favorablement cette délibération et invite les autres forces politiques qui composent le Conseil Municipal à en faire de même. »

Mme Hartmann donne lecture de la prise de position de son groupe :

« Mesdames et Messieurs les conseiller.e.s municipaux et municipales,

Tout d'abord un grand merci à Monsieur Amato pour son rapport. Rapport probablement difficile à rédiger en raison de l'atmosphère quelque peu confuse de la commission conjointe qui a traité cette délibération.

Confusion pour le moins surprenante et décevante pour notre groupe. En effet, comment en sommes-nous arrivés là ? Voter un crédit en faveur de la construction d'une légumerie à la ferme de la Planche nous paraissait évident tant la thématique abordée ainsi que les différentes démarches enclenchées par le Conseil municipal, le Conseil administratif et surtout les partenaires investis depuis plusieurs années sur le terrain ne pouvaient qu'aboutir à cette concrétisation.

Depuis des années, les Vert.e.s de Meyrin Cointrin soutiennent l'émergence d'une filière alimentaire à Meyrin. Ils rappellent l'importance d'une alimentation saine, produite dans des conditions protégeant notre environnement, garantissant des conditions de production équitables pour les agriculteurs et accessibles économiquement à tous et toutes.

Nous avons donc été enchantés par le travail entrepris lors de la précédente législature et poursuivi par notre Conseil administratif actuel. La rénovation de la ferme de la Planche, la conclusion de conventions de partenariats avec différentes coopératives afin d'encourager une agriculture urbaine locale ou encore le développement d'un supermarché paysan participatif ont été des étapes qui nous ont donné l'espoir qu'une filière alimentaire en circuit court prendrait progressivement place au sein de notre commune.

Cette filière constitue l'une des pièces maîtresses en terme de stratégie publique communale pour que notre « une ville en santé pour une vie en santé » prenne

réellement corps. Nous adhérons pleinement à cet axe important du programme de législature du Conseil administratif qui se traduit par la mise en place d'une « d'une stratégie territoriale d'alimentation saine et durable », notamment en renforçant « le dialogue avec les acteurs des filières d'alimentation locale » et en étendant les « expériences existantes d'agriculture urbaine et d'alimentation saine, aux restaurants scolaires ».

Cette vision est également partagée par le Conseil municipal qui a soutenu à l'unanimité une motion déposée conjointement par notre groupe, le Parti socialiste et le PDC-VL et qui demandait, rappelons-le, « l'étude de différents scénarios concernant la restauration scolaire en tenant compte de différents critères comme l'alimentation biologique, l'alimentation végétarienne, les circuits courts et une agriculture contractuelle, la qualité et la fraîcheur des denrées, la possibilité d'intégration dans des programmes éducatifs, la réduction du gaspillage, la participation citoyenne, la durabilité sur le plan financier et économique ». Je me souviens d'ailleurs que certains conseillers municipaux PLR avaient déploré ne pas avoir été associés au dépôt de cette motion. Je rappelle aussi que notre Conseil a unanimement adopté le Plan directeur communal mettant la santé au cœur de son projet de développement communal, notamment par le développement de l'agriculture urbaine.

A combien de commissions concernant la restauration scolaire avons-nous participé cette année ? Combien d'entre nous ont alors exprimé le souci que les enfants de Meyrin bénéficient d'une alimentation saine, la plus locale et bio possible ? Combien d'entre nous ont regretté de ne pas avoir de légumerie plus grande à disposition ? Vous souvenez vous de l'espace légumerie disponible dans les locaux de l'école de Livron ? Exigus et insuffisants pour répondre à la demande. Beaucoup d'entre nous, tous bords politiques confondus, ont alors convenu de la nécessité de construire une légumerie à Meyrin.

Cette légumerie était alors considérée comme la pièce maitresse indispensable pour répondre à notre vision politique d'une alimentation publique.

Or, que s'est-il passé depuis ? Du temps..., de l'oubli..., et une commission conjointe travaux publics et alimentation durable où visiblement la thématique de l'alimentation et les objectifs défendus par la majorité de nos groupes paraissent avoir été dilués par les agents nocifs que sont l'inquiétude, la suspicion et la colère.

Inquiétude probablement due à une commission où les principaux exploitants de la légumerie, à savoir la coopérative agricole de la ferme des Vergers, étaient absents. Incompréhension et méfiance suscitées par les chiffres présentés par l'administration. Frustration envers les questions qui n'ont pu être formulées et les réponses incomplètes de l'administration.

Pourquoi ne s'être pas pris le temps de rappeler les éléments essentiels à la compréhension des enjeux ? Pourquoi n'avoir pas invité la coopérative ? Bien des sujets auraient pu être clarifiés et nous auraient permis de mieux saisir la pertinence et la faisabilité de ce projet.

Nous en sommes convaincus puisqu'une rencontre informelle entre conseillers municipaux, issus de plusieurs partis, et des membres de la coopérative a servi à éclaircir ces points et à nous rassurer. Nous en profitons pour les remercier pour leur accueil, leur transparence et leur disponibilité.

Espérons qu'en dépit de ces couacs, ce soir nous nous rappellerons toutes et tous le but premier de cette délibération : fournir à la filière alimentaire de notre commune un outil lui donnant réellement les moyens d'approvisionner nos restaurants scolaires avec des produits locaux fournis par un ensemble d'agriculteurs locaux. Garantir une alimentation saine à des prix abordables aux enfants qui y mangent.

Il est donc important de voter en faveur de cette délibération ce soir. Surmontons notre insatisfaction et nos frustrations et acceptons cette délibération qui permet d'aller de l'avant et de ne pas reporter encore à plus tard une légumerie qui a déjà beaucoup tardé à voir le jour. Nous pourrions toujours nous pencher par la suite sur l'évolution et la perfection du projet. N'avons-nous pas créé une commission alimentation durable à cet effet ? »

Arrivée de Mme Billet à 19h15.

M. Clerc lit ensuite la prise de position du groupe PDC-VL :

« Chères et chers conseillères et conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs,

Ce projet se veut être un laboratoire alimentaire et est en phase avec le troisième point du programme de législature 2020-2025 qui est de développer une stratégie territoriale favorable à une alimentation saine et durable et le groupe DC-VL y souscrit.

Lors des commissions, la légumerie à la ferme de la Planche a suscité beaucoup de questions, notamment sur les conventions qui lieraient les exploitants à la Commune ainsi que le modèle économique qui sous-tend à l'activité de la légumerie. Il est important pour le groupe DC-VL que ces conventions tiennent compte et intègrent les éléments suivants :

- d'engager prioritairement des jeunes de la Commune pour l'activité de la légumerie, que cela se fasse par des jobs d'été ou d'autres types de mesures en faveur de nos jeunes.*
- de définir un prix de vente préférentiel pour la Commune et pour ses prestations de restauration scolaire. Ce contrôle des prix devrait se faire avec la légumerie et le prestataire de restauration afin de maintenir un prix de production des repas acceptable.*
- de se coordonner entre le prestataire des repas scolaires et la légumerie, afin que les deux parties adhèrent à ce projet et garantissent ainsi l'approvisionnement des restaurants scolaires avec les produits issus de cette légumerie, tant sur le volume que sur les types de produits et leur saisonnalité.*

Souvenez-vous, le Conseil municipal avait, dans sa séance du 19 novembre 2014, décidé d'augmenter le prix du repas de CHF 7.50 à CHF 8.50. Contestée par un projet d'initiative, les porteurs de projet avaient avancé l'argument suivant : « les frais de production du repas devaient être partagés entre l'élève et la subvention de la Commune (à parts égales), alors que les coûts des aliments devaient être

totallement supportés par l'élève ». Si l'initiative fut acceptée par 57% des votants, la donne a changé aujourd'hui.

Les repas au parascolaire permettent aux parents de travailler et de déléguer cette prestation à la Commune. Ils attendent en retour une prestation de qualité et sont prêts à payer pour. Considérant l'initiative des repas végétariens et toutes les démarches entreprises dans ce sens dans cette législature et les précédentes. Il est donc normal qu'ils puissent participer aux frais engendrés par l'augmentation de la qualité de la prestation.

Le groupe DC-VL vous invite à accepter ce projet et à ouvrir une discussion sur le prix du repas des parascolaires. »

M. Lorentz lit ensuite la prise de position du groupe PLR :

« La ferme de la Planche fait l'objet d'une protection patrimoniale, inscrite à l'inventaire des bâtiments protégés en 1993.

La rénovation menée en 2020-2021 avait ainsi pour enjeu de conserver la substance. Elle a été livrée en mai 2021 pour être mise disposition de la coopérative agricole de la Ferme des Vergers.

La coopérative agricole de la ferme du quartier des Vergers est au bénéfice d'un contrat de location pour l'usage de la ferme de la Planche. Le bâtiment est devenu pour elle un véritable outil de travail lui permettant de développer plus encore l'agriculture urbaine du quartier, par la culture de fruits et légumes, la vente des produits, la pédagogie et la transformation.

La légumerie figure dans la dernière étape, la transformation. Elle sera gérée et exploitée par la coopérative agricole, qui sera responsable de sa viabilité opérationnelle et économique. La légumerie traitera en priorité les produits issus de la production de la coopérative agricole, de l'agriculture bio locale afin de fournir les restaurants collectifs gérés par la commune de Meyrin.

Ce crédit de travaux d'un montant de CHF 270'000.- a pour but de réaliser les travaux d'installations de la légumerie pour la fourniture de l'eau et l'électricité dans les locaux. Ce montant ne comprend pas l'achat des installations et des machines qui sont à la charge de la Coopérative agricole.

En date du 3 mai 2023, s'est tenue dans cette même salle une séance des commissions travaux publics et entretien des bâtiments et alimentation durable ad-hoc, à laquelle les représentants de la Coopérative agricole de la ferme du quartier des Vergers n'était pas présent, ni convié.

Après une présentation sommaire du projet, de nombreuses questions ont été posées par les commissaires en particulier sur le tableau « légumerie et capacité de production » présenté au cours de la commission.

Un exemple parmi tant d'autres, le traitement d'une tonne de pommes de terre en 4h par une seule personne, de la pomme de terre brute et terreuse jusqu'à sa découpe et son emballage. Impossible ou difficilement imaginable, en effet, même si les machines ont une capacité de traiter un tel volume.

La commission va se prolonger dans des discussions interminables par le manque de clarté des explications, de la présentation en 26 slides avec beaucoup de photos et de plans.

La question de la rentabilité, de qui prend les risques financiers, de la convention entre la ville de Meyrin et la Coopérative agricole de la ferme des Vergers, la fourniture des légumes préparés, prix de vente, etc... Beaucoup de questions, d'agitation, qui vont s'étendre encore après la commission qui a duré plus longtemps que prévu.

Certaines commissaires regrettent d'ailleurs que cette présentation et cette commission n'aient pas été de la même très haute qualité de détails et de précision que celle du point 10 de notre ordre du jour sur la rénovation de l'école de Meyrin-Village.

Finalement, les commissaires restent avec leurs questions, leurs interrogations et les ambiguïtés.

A l'initiative de notre collègue Ester Hartmann du groupe des Vertes et des Verts, tous les élus qui étaient disponibles ont pu discuter avec les responsables de la coopérative agricole et visiter les lieux à la ferme de la Planche le 15 mai dernier.

Et quel ne fut pas notre surprise, d'obtenir en quelques questions, dans une ambiance chaleureuse, toutes les réponses à nos questions qui ont fait tant de débat lors de la commission susmentionnée.

L'activité de la légumerie occupera une personne principalement le matin, mais en fonction des volumes et des demandes, la coopérative agricole pourra faire travailler plusieurs personnes en même temps. Elle prend en charge les risques et s'organise en fonction de la demande.

Nous apprenons également que les représentants de la coopérative agricole se sont proposés de venir à la commission. La réponse de l'administration de la Commune a été non.

Au cours de la même discussion, nous apprenons également que les Présidents de ladite commission ont formulé la même demande. La réponse, vous vous en doutez, a été la même.

Le Groupe PLR milite depuis de nombreuses années pour que les personnes directement concernées par les crédits puissent être auditionnés, en effet cet exemple démontre l'efficacité de parler directement avec les personnes concernées, cela permet d'avoir des réponses claires, précises et sans ambiguïtés.

Alors pourquoi l'administration de la ville de Meyrin n'a pas accédé à cette demande légitime des personnes concernées et par les deux Présidents des commissions concernées ? Pour gagner du temps ? Sûrement pas comme le démontre le déroulement de cette commission et le travail fait après cette dernière par les élus.

La réponse à cette question est un mystère.

Dans le cadre de cette délibération, les élus se sont rendus sur place sur leur temps libre, gratuitement (sans jetons de présence) afin d'obtenir les éclaircissements nécessaires pour qu'ils puissent voter et finaliser ce projet en toute connaissance de cause pour les Meyrinoises et les Meyrinois.

En effet, la mise en service de cette légumerie contribuerait à la préservation de la biodiversité, du climat, des sols et des ressources. Elle apporterait aussi un soutien à une économie verte et solidaire et aux micro-fermes, et surtout elle constitue une exemplarité pour d'autres collectivités.

Voilà un exemple à suivre, des élus qui travaillent main dans la main pour les Meyrinoises et les Meyrinois.

Bref, tout cela pour dire que le PLR Meyrin-Cointrin votera favorablement cette délibération qui démontre l'importance du travail interpartis au sein du Conseil municipal et invite les autres groupes à en faire de même. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2023-06a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 270'000.- en vue d'aménager une légumerie à la Ferme de la Planche

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif et notamment son troisième axe « favoriser une alimentation saine et durable »;

Vu la stratégie territoriale d'alimentation saine et durable du Conseil administratif visant à favoriser et rendre accessible une alimentation saine et durable pour toutes les générations, privilégier les circuits courts, à poursuivre le soutien de l'expérimentation de la filière alimentaire des Vergers, à rendre la prestation de restauration collective exemplaire et à finaliser la mise en service de la Ferme de la Planche;

Vu que, selon la définition meyrinoise basée sur les recommandations de la FAO, une alimentation saine et durable est nutritionnellement correcte, sûre, protectrice de la biodiversité et des écosystèmes, économiquement équitable et respectueuse de la diversité culturelle des personnes;

Vu le référentiel communal d'alimentation saine et durable en restauration collective validé par le Conseil administratif et présenté en commission alimentation durable ad hoc élargie le 8 juin 2022;

Vu l'adoption du Plan directeur communal par le Conseil municipal le 15 décembre 2020;

Vu le Plan climat cantonal 2030, deuxième génération, adopté par le Conseil d'Etat le 14 avril 2021, et notamment l'axe 3 – Biens de consommation, qui promeut une alimentation bas carbone, saine et équilibrée;

Vu le 6^{ème} rapport du GIEC publié le 28 février 2022 portant notamment sur les conséquences du changement climatique sur le système alimentaire et les écosystèmes dégradés;

Vu l'adoption à l'unanimité du Conseil municipal de la délibération n° 2017-29a relative au financement des travaux de rénovation de la ferme de la Planche, d'un montant brut de CHF 2'603'200.-;

Vu l'adoption à l'unanimité du Conseil municipal de la résolution n° 2021-02 demandant que les restaurants scolaires offrent une alternative végétarienne lors des repas carnés;

Vu l'adoption de la résolution n° 2023-01, présentée par les membres des commissions alimentation durable ad hoc et travaux publics & entretien des bâtiments, demandant d'avaliser la variante retenue d'une cuisine de production centralisée hors bâtiments scolaires d'au moins 2'000 repas/jour pour assurer la restauration scolaire collective et d'inviter le Conseil administratif à la poursuite des études;

Vu les travaux de rénovation de la Ferme de la Planche livrés au printemps 2021, et réalisés en tenant compte de l'aménagement potentiel d'une future légumerie;

Vu le contrat d'entreprise en date du 29 janvier 2019 entre la commune de Meyrin et la coopérative agricole de la Ferme du quartier des Vergers, confiant à cette dernière des prestations de production agricole;

Vu la mise à disposition de la ferme de la Planche à la coopérative agricole de la Ferme du quartier des Vergers comme support à sa production agricole;

Vu les activités de la coopérative agricole de la Ferme du quartier des Vergers, et sa volonté de développer un partenariat avec la commune de Meyrin pour l'exploitation de la future légumerie à la Ferme de la Planche;

Vu la convention de mise en œuvre du projet de développement régional « points relais agricoles en milieu urbain » 2025-2035, signée le 23 décembre 2020 entre la commune de Meyrin, l'Association pour le pilotage du projet de développement régional « points-relais agricoles en milieu urbain à Genève » et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature;

Vu l'accord de principe donné par le comité du PDR pour que la commune de Meyrin et la coopérative agricole de la Ferme du quartier des Vergers détaillent leur projet de légumerie afin de le soumettre au Canton et à l'OFAG pour déterminer si ces nouveaux investissements peuvent être éligibles au subventionnement PDR (dans la limite des subventions non octroyées lors de la rénovation de la Ferme de la Planche);

Vu le plan des investissements 2022-2032;

Vu le rapport de la commission conjointe alimentation durable ad hoc et travaux et entretien des bâtiments;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 30 mai 2023,

D E C I D E

PAR 33 OUI SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de réaliser les travaux d'aménagement d'une légumerie à la Ferme de la Planche,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 270'000.- destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une demande de subvention sera déposée dans le cadre du projet de développement régional « points relais agricoles en milieu urbain » 2025-2035,
4. de comptabiliser les dépenses de CHF 270'000.- directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier, sous rubrique 96.10,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 270'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

10. Délibération n° 2023-08a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 28'990'000.- destiné à la rénovation de l'école de Meyrin-Village et à des aménagements extérieurs aux abords de l'école. Rapport de la commission des travaux (S. Lorentz, PLR)

M. Lorentz donne lecture de son rapport :

« La séance est placée sous la haute présidence de M. Philippe Serrano. Le Conseil administratif est représenté par M. le conseiller administratif Eric Cornuz, et l'administration par Messieurs Olivier Balsiger, responsable du service de l'UTE et Hugo Terracol, responsable de projets architecture. Le procès-verbal est rédigé par Mme Ariane Hentsch, verbaliste.

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires, aux représentants du Conseil administratif et de l'administration. Il souhaite également la bienvenue à Mme Guinand, architecte, consortium ATBA-Atelier d'Ici architectes et Mme Hoffmeyer, architecte-paysagiste, bureau Pleineterre.

M. Cornuz présente l'objet de la délibération soumise à l'examen de la commission d'un montant d'environ CHF 29 mio destiné à la rénovation et extension de l'école de Meyrin-Village. Les objectifs principaux sont de répondre à l'augmentation de la population et de réduire l'impact environnemental.

La présentation sera effectuée par Monsieur Terracol. Elle est divisée en 7 parties, et composée d'une présentation très complète et détaillée en 62 slides.

1) Projet de rénovation de l'école

La présentation du bâtiment : l'école de Meyrin-Village est composée de deux ensembles, l'ancienne école construite en 1948 et l'école récente construite en 1968. La parcelle complète de la Campagne Charnaux et l'ancienne école ont été inscrites à l'inventaire en 2019. L'ensemble comprend 18 salles de classe (élémentaire et moyen), une salle de gymnastique, trois préaux extérieurs, un réfectoire et cuisine, un logement concierge, des locaux associatifs.

Les caractéristiques générales de la variante de rénovation retenue sont : agrandissement du groupe scolaire à 20 classes et création de locaux parascolaires, surélévation de 2 niveaux du bâtiment, décaissement du sous-sol, les agrandissements du rdc de la primaire, du réfectoire, enfin la création d'un nouveau pavillon entre l'école et la Campagne Charnaux.

L'intervention globale comprendra réfection complète de l'isolation, remplacement de l'ensemble des fenêtres et stores, l'étanchéité des toitures, végétalisation et installation de panneaux solaires photovoltaïques, renforts structurels et sismiques, désamiantage, rénovation partielle des locaux, des locaux sanitaires et rénovation des installations techniques CVSE, installation de monte-personnes.

2) Aménagements extérieurs

L'entrée principale de la cour de l'ancienne école se fera par l'avenue de Vaudagne, débouchant sur une placette en argilo-calcaire, avec un espace calme de bancs. L'aire de jeux des cocons à droite est conservée, Un petit bois par sa couverture végétale étendue et son revêtement en copeaux offrira un espace où s'asseoir et jouer. La placette d'accueil et cet agrandissement de la pinède, c'est autant de surfaces d'enrobé qui repassent en surfaces perméables ou semi-perméables et qui offriront un nouvel usage aux enfants.

Les préaux auront des aires de jeux développées, avec des revêtements en plaquettes de bois amortissantes et donc perméables.

M. Terracol souligne que le site bénéficiera de 45 nouveaux arbres et de 52 arbustes. Une forte réduction des surfaces imperméables de – 43%.

3) Toitures

Les toitures seront considérées comme une 5^e façade, avec une véritable fonction d'agrément visuel pour les immeubles voisins, en leur offrant des vues paysagères de qualité.

Les toitures hautes proposeront une combinaison solaire et végétalisation. Les toitures basses seront quant à elles purement végétalisées, pour proposer des milieux à plus forte diversification floristique et faunistique.

366 panneaux photovoltaïques seront installés en toiture représentant un potentiel de production de 143 KWc., soit une production qui représentera 158% de la consommation annuelle du site.

Un système de récupération des eaux pluviales des toitures sera mis en place. Son usage prioritaire sera l'alimentation de la centaine de chasses d'eau de l'école et en appoint pour le service à l'arrosage. La récupération des eaux serait en mesure de mettre à disposition 1060 m³/an, soit même plus que les besoins estimés à 925 m³/an (chasses d'eau + arrosage).

4) Nouveau pavillon

Il sera composé d'une salle de jeux et d'une salle de rythmique, de vestiaires et d'installations sanitaires et techniques. Les toitures basses et hautes du pavillon seront accessibles, en toiture basse une installation de type pédagogique est en réflexion. La toiture haute sera pleinement paysagère comme les autres toitures du bâtiment.

5) Construction durable – réemploi

Un cahier des charges construction durable et bâtiment sain a été intégré à l'appel d'offres des mandataires. Le choix des isolants a privilégié les matériaux biosourcés, comme la paille et l'ouate de cellulose, mais devait aussi répondre à des contraintes de localisation. Avec ces choix, la diminution des émissions de CO₂ des bâtiments est de 84% à 96% par m₂ de paroi-type.

Le réemploi consistera notamment en un réemploi des briques de façades existantes, avec un potentiel de réemploi de 80% des matériaux existants. Les autres réemplois seront par exemple les déblais de matériaux terreux, les pavés autobloquants, les graviers de toiture, les appareils sanitaires et la citerne à mazout pour la récupération des eaux pluviales.

Enfin, une démarche de réemploi de structure en acier, en béton et en bois sera effectuée. A la connaissance de l'administration, il n'y aurait pas d'autre projet en Suisse qui prévoit la réutilisation de structure en béton dans un bâtiment.

6) Energie bilan carbone

Le concept énergétique.

Aujourd'hui, ces bâtiments bénéficient de 4 agents énergétiques : l'électricité importée à 100% du réseau SIG, le CAD et le gaz. Après rénovation, on aura une suppression à terme des chaudières gaz et mazout, le raccordement au CAD et l'introduction de la production solaire photovoltaïque comme principal fournisseur de l'électricité de l'école et une diminution des besoins de chaleur de l'école qui passera de 511 MWh à 311 MWh.

7) Chantier, planning et coûts

Trois grandes étapes majeures

L'étape 0. L'étape 0 préliminaire portera sur les travaux préparatoires dans le préau de l'ancienne école afin d'accueillir les conteneurs provisoires.

L'étape 1. L'étape 1 concernera la période entre l'été 2024 et l'été 2025 et portera sur les classes enfantines. Le gymnase, la primaire et l'ancienne école continueront de fonctionner normalement pendant cette année, sans modifications de locaux.

L'étape 2. L'étape 2 démarrera à l'été 2025 pour s'achever à l'été 2026. Il y aura à ce moment-là une rocade et les conteneurs provisoires accueilleront entre autres les salles d'activités qui étaient dans le primaire et le gymnase. Le site sera alors séparé en 2 zones en fonctionnement : les enfantines et l'ancienne école, avec le chantier gymnase-primaire-pavillon au milieu.

A l'été 2026, les différentes salles occuperont leur emplacement définitif, les conteneurs provisoires seront démontés, et la rentrée scolaire 2026 pourra être assurée dans les bâtiments rénovés.

Deux demandes d'autorisation de construire ont déjà été déposée en avril de cette année, une DD pour la rénovation-surélévation des bâtiments et la construction du nouveau pavillon, une APA pour les conteneurs provisoires.

Enfin, le crédit de construction du projet en détails :

- Travaux 21 millions HT,
- Honoraires 4,3 millions,
- Frais secondaires CHF 490'000,
- Mobilier CHF 305'000
- Divers et imprévus CHF 2'095'000
- Pour un total TTC de 30,5 millions dont on retire le montant du crédit d'étude (1,46 million) pour obtenir un montant de réalisation TTC arrondi de CHF 28,99 millions.

Il faudra également déduire les recettes, soit les subventions demandées.

Finalement, ce projet répond aux trois piliers du développement durable : environnemental, social et économique.

A la suite de cette présentation impeccable, magnifique et fouillée dont on ne peut être que satisfait pour résumer le sentiment de l'ensemble des commissaires, le Président ouvre le moment des questions.

Un commissaire se demande si le réemploi des structures en béton est conforme aux normes SIA. L'administration répond que les normes SIA sont prévues pour le neuf, c'est actuellement la grande question. Des discussions sont en cours afin de garantir la sécurité, les garanties en termes de construction et des précautions à prendre.

Plusieurs commissaires félicitent l'administration pour la végétalisation du projet et regrettent que d'autres projets à Meyrin ne l'aient pas été autant, de nombreuses questions sont posées sur les types de végétaux, la végétalisation des toitures et le jardin pédagogique.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur l'utilisation des containers, faut-il les louer comme le prévoit le projet ou bien les acheter ? Pourquoi l'utilisation provisoire du bâtiment de Corzon a été écartée ? L'administration répond qu'il est actuellement utilisé ; de plus cela obligerait à prévoir des trajets pour les élèves avec l'encadrement adéquat. Un commissaire pose la question de l'utilisation des salles de gym. L'administration répond que les salles de gym de l'école des Vergers pourront être utilisées.

Un commissaire demande quand a eu lieu la dernière rénovation de l'école de Meyrin-village. L'administration répond qu'elle n'a pas été rénovée depuis sa construction, il y a 70 ans.

Le Président de la commission soumet au vote la délibération n°2023-08, elle est préavisée favorable par 12 oui (3 PS, 3 Verts, 1 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (1 PDC-VL). »

M. Pierre Boccard lit par la suite la prise de position du PLR :

« Voilà un dossier qui arrive à bout touchant. Quand nous avons commencé à aborder ce sujet, nous savions d'ores et déjà que les investissements seraient importants.

Ce qui nous a fait particulièrement plaisir, c'est que tous les groupes du Conseil municipal ont pu apporter leur pierre à l'édifice.

En effet, en proposant une surélévation, un bâtiment supplémentaire, et d'autres aspects écologiques quant aux aménagements extérieurs, chacun y trouve son compte pour une réalisation satisfaisante.

La préparation et la présentation du dossier ont été quasi parfaites, ce qui prouve que le Président de la commission et le Conseil municipal donnent des impulsions et que l'administration les incorporent dans le projet ; on met de l'huile dans les rouages et tout devrait 'normalement' bien se passer.

Merci à tous les collaborateurs de l'UTE pour leur travail et à M. Terracol pour sa présentation.

Cependant, il y a deux petits bémols :

Bémol 1. Les questionnements soulevés, à juste titre, par les Verts quant aux containers provisoires qu'on devrait installer sur le site.

Il a été prouvé par A + B par l'administration que l'on ne pouvait pas faire autrement, la marmotte a donc plié le papier d'aluminium...

Reste le problème à résoudre ; faut-il acheter ces containers ou les louer ? Cette question de fond se pose à la lumière des autres rénovations d'écoles à venir.

Deuxième bémol : le PLR MC a eu vent qu'une séance de discussion information avait eu lieu avec les propriétaires de la PPE de l'immeuble voisin.

Cette séance se serait plus ou moins bien déroulée ; soyons honnête, plutôt moins que plus.

Dès lors, il est à craindre que ces propriétaires fassent recours contre le projet, recours qui, à nos yeux, n'aboutira pas de manière satisfaisante pour eux mais qui aura pour résultat de retarder tout le projet.

Et je reviens au bémol numéro 1, il retardera donc l'implantation des containers destinés à accueillir les classes pendant la période des travaux.

Le PLR MC formule une question-remarque : n'aurait-il pas été plus judicieux d'anticiper ces problèmes et de les inclure dans le planning du déroulement des travaux ?

Vous me direz, c'est un planning intentionnel où on dessine un graphique avec des lignes et des dates de réalisation.

Tout retard entraînera des complications structurelles et aussi, malheureusement, financières.

Les citoyens, quels qu'ils soient, ont des droits ; il ne faut pas les galvauder et il faut en tenir compte.

Le PLR MC votera favorablement cette délibération mais suggère au conseiller administratif en charge et à l'administration de reprendre rapidement langue avec ces propriétaires de PPE et de trouver une solution qui ne pèse pas dans le temps et financièrement ce beau projet. »

M. Sanchez donne lecture de la prise de position du PS :

« En préambule, le PS Meyrin-Cointrin remercie l'administration pour son excellent travail sur le projet de rénovation de l'école de Meyrin-Village et ses aménagements extérieurs.

C'est un fait qui n'est pas remis en question, la rénovation de l'école de Meyrin-Village, intégrée et planifiée dans le plan des investissements 2016-2026, doit commencer en 2024, non seulement parce qu'elle fait partie des bâtiments du parc immobilier de la Commune, dont les travaux sont classés prioritaires, (c'est ainsi que cela ressort du rapport de 2016 sur l'étude EPIQR+ et l'analyse Investimmo), que ce bâtiment doit être assaini pour répondre au règlement d'application de la Loi sur les constructions et les installations diverses, notamment sous l'angle des embrasures en façades, mais aussi parce que la performance thermique est insuffisante, compte tenu du fait que les façades ne sont pas suffisamment isolées, car majoritairement vétustes, et avec souvent du simple vitrage.

Par conséquent, il ne semblerait faire aucun doute qu'après avoir voté favorablement, en 2021, l'ouverture du crédit d'étude destiné à réfléchir aux possibilités de rajouter des classes supplémentaires en surélévation pour absorber l'augmentation des élèves dans la Commune, il soit d'autant plus logique qu'aujourd'hui, il faille poursuivre sur le chemin du bon sens, lequel veut que l'on procède maintenant au vote favorable de ce crédit destiné à ces travaux d'envergure.

En effet, avec la rénovation de l'école de Meyrin-Village, ce n'est pas seulement un site emblématique de la Commune, mais aussi un lieu propice aux échanges qui va être transformé en mieux, non seulement pour répondre à l'évolution des besoins scolaires et parascolaires mais également pour améliorer l'isolation thermique des façades, à cause notamment des déperditions et, par la même occasion, pour réduire les consommations de chauffage, ceci étant donné l'urgence climatique qui nous demande de réduire nos émissions de GES d'ici 2030 et conformément au Plan climat cantonal, qui va dans le même sens.

C'est pourquoi, c'est encore une fois, tel un tropisme logique, que cette rénovation d'envergure permettra à l'école de Meyrin-Village de devenir un très bel exemple de réhabilitation en plein cœur du village, tant sur le plan thermique (avec ses panneaux solaires photovoltaïques, le choix de matériaux biosourcés à faible impact environnemental et un préau sur le modèle Oasis qui mettra au cœur du préau du végétal, des revêtement clairs et perméables et un sol vivant) qu'architectural, avec un nouveau pavillon conçu comme une construction à vocation pédagogique et didactique pour les élèves, tout en conservant sa fonctionnalité originelle et sa convivialité.

Enfin, le PS Meyrin-Cointrin votera favorablement la délibération n° 2023-08a et invite le Conseil Municipal à faire de même. »

M. Seeger lit la prise de position du groupe PDC-VL :

« L'école de Meyrin-Village est un lieu emblématique de la Commune qui a vu de nombreuses générations de Meyrinois.es user ses bancs. Il est temps de lui offrir un lifting digne de ce nom. Même s'il sera onéreux, le résultat anticipé est tiré d'un véritable conte de fées pour tout architecte en développement durable. En effet, l'administration a fait carton plein en commission en dévoilant toutes les adaptations: isolation thermique des façades, remplacement de l'ensemble des

menuiseries extérieures, réfection complète de l'étanchéité des toitures, végétalisation et installation de panneaux solaires photovoltaïques, récupération des eaux de pluie, rénovation des installations techniques de confort et surtout, l'embellissement des préaux avec des aménagements qui vont graver des souvenirs indélébiles dans la mémoire de nos chérubins. Autant dire que nous pourrions être fiers de cette établissement rénové et agrandi, dont nous pouvons présager l'obtention de récompenses tout aussi prestigieuses à l'avenir que le Prix Wakker. Cette école sera un modèle dans le Canton en termes de construction durable. Même si nous déplorons un nouvel empiètement sur la Campagne Charnaux, le nouveau pavillon sera conçu comme une construction exemplaire à vocation pédagogique et didactique avec particulièrement le réemploi de matériaux qui reste toutefois un véritable défi, notamment au plan sécuritaire.

En croisant les doigts pour que la fin du chantier soit bien au printemps 2027, pour voir cette incroyable oasis écologique se concrétiser, nous allons devoir faire avec des conteneurs provisoires peu esthétiques, abritant les classes et salles d'activités pendant 2 ans, dont les coûts seront très élevés alors qu'il avait été convenu dans une législature précédente que tel ne serait pas le cas puisque la bâtiment de Corzon était dédié à cet usage. La réalité du terrain en a décidé autrement. Belle leçon. Il faudra probablement revoir notre copie et même imaginer l'acquisition de tels moyens d'une manière ou d'une autre pour les autres écoles à rénover.

Tout en réitérant nos félicitations à tous les collaborateurs de l'UTE pour leur présentation sans accroc, le groupe DCVL votera favorablement cette délibération et vous invite à en faire de même. »

M. Trippel lit ensuite la prise de position de son groupe :

« Merci au rapporteur pour son rapporteur détaillé et à l'administration pour son excellent travail. A première vue, dépenser plus de 29 millions pour deux classes supplémentaires à l'école de Meyrin-Village est un montant démesuré. Mais en tenant compte des nombreuses salles supplémentaires mises à disposition du parascolaire et d'autres activités, des aménagements intérieurs et extérieurs exemplaires en relation avec la politique climatique, ainsi que de l'utilisation de matériaux de construction recyclé, l'exemple précurseur de notre commune justifie bien un tel investissement. Quelqu'un doit commencer à montrer l'exemple et pourquoi pas nous, notre commune qui a obtenu tant de distinctions. Il semble qu'il y ait des oppositions à cette réalisation, on espère que les travaux ne prendront pas trop de retard. L'UDC accepte cette délibération avec un investissement important et invite les autres partis à faire de même. »

Mme Murciano donne lecture de la prise de position de son groupe :

« Le projet de rénovation de l'école de Meyrin-Village est un très beau projet, mettant l'accent sur un aménagement extérieur perméable et la récupération de matériaux, grâce à un consensus de tous les partis représentés au sein de cet hémicycle.

Concernant l'agrandissement, une limitation à 20 salles de classe a été nécessaire, car au-delà de cette limite, il faudrait prévoir la construction d'une deuxième salle de gymnastique. Il est important de noter que les contraintes liées aux bâtiments classés peuvent imposer certaines limites quant aux modifications structurelles ou

à l'agrandissement. L'école de Meyrin-Village est classée aux monuments et sites, cela explique les restrictions imposées.

Néanmoins, il est tout à fait possible d'améliorer le confort des élèves, des enseignants et du personnel (GIAP) dans les espaces existants. Les rénovations intérieures, telles que l'amélioration de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation et de l'isolation acoustique, peuvent contribuer à créer un environnement d'apprentissage plus agréable.

Il est également important de prendre en compte l'ergonomie des espaces, en veillant à ce que les salles de classe soient bien agencées, avec un mobilier adapté et des équipements pédagogiques modernes. Une attention particulière doit être portée à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne l'aménagement extérieur perméable, il s'agit d'une excellente approche pour gérer les eaux pluviales et prévenir les problèmes de chaleur. L'utilisation de surfaces perméables, comme des jardins de pluie ou des pavés perméables, permet de réduire le ruissellement des eaux de pluie et de favoriser l'infiltration naturelle dans le sol. De plus, l'idée de s'inspirer des préaux «Oasis» comme à Paris répond à la demande faite par le groupe des Verts il y a quelques années. Nous espérons d'ailleurs que l'ensemble des futurs préaux ressembleront à ce magnifique projet.

Les problèmes de location ou d'achat de conteneurs temporaires pour reloger les élèves pendant les travaux sont en effet des considérations financières importantes. Assurer un espace adéquat et sûr pour les élèves pendant la période de rénovation est essentiel. Les conteneurs peuvent être une solution pratique et rapide pour répondre à ce besoin de relogement temporaire.

Le jardin pédagogique est une excellente idée pour intégrer une dimension éducative à l'environnement scolaire. Les jardins pédagogiques offrent aux élèves l'occasion d'apprendre sur la nature, la durabilité, l'agriculture et l'alimentation saine. Ils favorisent également l'engagement des élèves dans des activités pratiques et les sensibilisent à l'environnement.

La production d'énergie supérieure à la consommation est une approche durable qui peut contribuer à réduire l'empreinte carbone de l'école. L'installation de panneaux solaires et d'autres sources d'énergie renouvelable permettra à l'école de générer sa propre énergie tout en réduisant les coûts énergétiques à long terme.

Il est encourageant de voir que ces aspects sont pris en considération dans le projet de rénovation de l'école de Meyrin-Village. L'approche éducative du jardin pédagogique et la production d'énergie durable contribueront à sensibiliser les élèves à la durabilité environnementale et à les impliquer activement dans la transition vers un avenir plus écologique.

Le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin souhaite ardemment que les rénovations des écoles soient entreprises au plus vite et espère voter d'ici la fin de la législature un crédit d'étude pour la rénovation de l'école de Champs-Fréchets, afin que les travaux de rénovation puissent débuter dès la fin de ceux de l'école de Meyrin-village, en 2026.

Les Vert.e.s se réjouissent de voter favorablement cette délibération qui répond aux enjeux majeurs de politique climatique et vous invite à en faire de même. »

Mme Boccard souhaite prendre la parole et fait la déclaration suivante :

« Cette délibération allouant un financement de construction de CHF 28'990'000.- pour la rénovation de l'école de Meyrin-Village et les aménagements extérieurs est indéniablement un très beau projet.

Cependant, je tiens à exprimer ma dissidence vis-à-vis du vote de mon groupe en raison d'un manque de concertation et d'une prise en compte insuffisante des impacts importants sur la copropriété voisine.

Il aurait été préférable que la Commune initie des consultations avec les résidents limitrophes dès les premières phases de l'élaboration du projet, à l'instar de ses précédentes réussites en matière de concertation sur son territoire. Malheureusement, il est regrettable que la Commune n'ait pas pleinement jugé nécessaire d'utiliser le levier de sa politique de participation citoyenne, qui est pourtant largement promu.

Je tiens à souligner qu'il ne s'agit en aucun cas d'une opposition à la rénovation des bâtiments et au développement de nos écoles, mais plutôt d'un désaccord sur le processus politique qui a omis d'associer les habitants voisins à ce projet. C'est pourquoi je m'opposerai à cette délibération.

En définitive, je tiens à encourager tous les conseillers municipaux à accorder une grande importance à la participation citoyenne lors de la conception de projets d'aménagement communaux à proximité des résidences. Il est crucial d'inclure les résidents concernés dans le processus décisionnel afin de prendre en compte leurs besoins, préoccupations et suggestions. En favorisant un dialogue ouvert et transparent, nous pourrions garantir que les projets d'aménagement répondent aux attentes de la communauté et contribuent positivement à la qualité de vie des résidents. »

M. Fabre considère que cette prise de position est inopportune ; elle s'attendait à ce que Mme Boccard dise qu'elle n'allait pas participer au vote, compte tenu de ce qu'il considère être un conflit d'intérêt majeur.

Mme Boccard considère qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt car la Commune ne construit pas sur le territoire de la copropriété et vice et versa.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2023-08a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 28'990'000.- destiné à la rénovation de l'école de Meyrin-Village et à des aménagements extérieurs aux abords de l'école

Vu l'exposé des motifs ci-après ;

Vu la délibération n° 2009-26b relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 160'000.- afin de financer la mise en route immédiate de huit audits sur les bâtiments communaux présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 septembre 2009 ;

Vu le rapport d'expertise de l'atelier d'architecture ATBA établi en juin 2010 ;

Vu la délibération n° 2016-14a relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 230'000.- afin de réaliser un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 21 juin 2016 ;

Vu l'importance des travaux classés en priorité I (travaux à réaliser dans moins de 5 ans) mentionnés dans le rapport de l'analyse EPIQR+, établi par EPIQR Rénovation et ESTIA en septembre 2016 ;

Vu l'analyse Investimmo du parc immobilier administratif de la commune de Meyrin établie par ESTIA en février 2017, dans laquelle l'école de Meyrin-Village fait partie du groupe de bâtiments à rénover en priorité ;

Vu l'obligation légale d'assainir les embrasures en façades au 31 janvier 2016 conformément à l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses ;

Vu la dérogation accordée par l'OCEN jusqu'au 31 décembre 2021 pour honorer cette obligation ;

Vu l'urgence climatique, décidée par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019, fixant désormais des objectifs plus ambitieux : 60% de réduction des émissions de GES d'ici 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone pour 2050 ;

Vu la résolution n° 2020-06a demandant l'installation de ruches didactiques sur la Commune dans le but de sensibiliser la population à la protection des abeilles domestiques et sauvages et de l'initier à l'apiculture dans une démarche participative « de la fleur au miel » adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 2 février 2021 ;

Vu la délibération n° 2018-04a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'460'000.- en vue de la rénovation de l'école de Meyrin-Village adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 2 février 2021 ;

Vu la résolution n° 2020-03a demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la «Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie» adoptée par le Conseil municipal le 9 mars 2021 ;

Vu la résolution n° 2020-04a relative à l'approbation du Plan directeur communal (PDCom) et du plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCP) de Meyrin, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 et approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 14 avril 2021 ;

Vu le Plan climat cantonal 2030, deuxième génération, adopté par le Conseil d'Etat le 14 avril 2021 ;

Vu la motion n° 2021-07 demandant une végétalisation des préaux des écoles et des EVE de la Commune, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 12 octobre 2021 ;

Vu les deuxième et troisième volets du 6^{ème} rapport du GIEC publiés le 28 février 2022 et le 4 avril 2022 portant notamment sur les effets, les vulnérabilités et les capacités d'adaptation à la crise climatique, et sur les différentes pistes à suivre afin de limiter au maximum le réchauffement climatique par rapport à l'ère préindustrielle ;

Vu la résolution n° 2022-05a relative à l'approbation du plan directeur communal de l'énergie 2020-2030 (PDComE 2020-2030) de Meyrin, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 13 septembre 2022 ;

Vu le label Cité de l'énergie Gold obtenu par la ville de Meyrin en septembre 2014 et reconduit en septembre 2022 ;

Vu la protection patrimoniale dont fait l'objet le bâtiment de l'ancienne école ;

Vu le plan des investissements 2022-2032 ;

Vu le rapport de la commission des travaux ;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 30 mai 2023,

DECIDE

PAR 31 OUI, 1 NON ET 1 ABSTENTION

2. de réaliser les travaux de rénovation de l'école de Meyrin-Village et des aménagements extérieurs aux abords de l'école,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 28'990'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une subvention de CHF 350'000.- sera demandée auprès du Fonds intercommunal pour le développement urbain pour l'extension de l'école,
4. de prendre acte qu'une subvention de CHF 472'887.- sera demandée auprès du programme national « Programme bâtiments »,
5. de prendre acte qu'une subvention de CHF 44'600.- sera demandée auprès de Pronovo SA,

6. de prendre acte qu'une subvention de CHF 15'000.- sera demandée auprès du programme « Solution Rénovation SIG-éco21 » pour le mandat d'assistance à maîtrise d'usage,
7. de prendre acte qu'une subvention de CHF 20'000.- sera demandée auprès du programme « Solution Circularisation des matériaux et produits de construction (C-BAT) SIG-éco21 » pour le mandat d'assistance à maîtrise d'œuvre, inventaire et sourcing,
8. de prendre acte qu'une demande de subvention, dont le montant est inconnu à ce jour, sera déposée auprès :
 - du Fonds énergie des collectivités,
 - de l'Office du patrimoine et des sites,
 - du programme « Solution Circularisation des matériaux et produits de construction (C-BAT) SIG-éco21 » pour le réemploi d'éléments de construction,
 - du Programme « Nature en Ville » de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature,
 - de la Fondation Roger Federer dans le cadre du projet « Cour verte – des cours de récréation et de jeux proches de la nature »,
 - du Fonds intercommunal pour le développement urbain concernant les aménagements extérieurs,
9. de prendre acte qu'un financement sera perçu de la coopérative d'habitation Cité Derrière (en charge de la construction des bâtiments de logements du 280, route de Meyrin) pour la réalisation des aménagements extérieurs entre l'école de Meyrin-Village et les bâtiments de logements, dont le montant est inconnu à ce jour,
10. de comptabiliser les dépenses nettes estimées de CHF 27'016'213.- dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 21.14 et les dépenses nettes estimées de CHF 1'071'300.- dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous rubrique 34.14,
11. d'amortir la dépense nette prévue comme suit, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026 :
 - sous rubrique 21.33 :
 - CHF 26'506'713.-, en 30 annuités (bâtiment),
 - CHF 84'900.-, en 4 annuités (matériel informatique),
 - CHF 94'100.-, en 30 annuités (fibre optique),
 - CHF 330'500.-, en 8 annuités (mobilier),
 - sous rubrique 34.33 :
 - CHF 1'071'300.-, en 30 annuités (aménagements extérieurs),
12. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 28'990'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Pause de 19h55 à 21h00.

* * *

M. Grognez donne lecture de son rapport pour les délibérations n° 2023-10a et 2023-11a :

« Rapport des Comptes 2022 – Commission Finances élargie du 9.05 et du 11.05, en présence de M. Amato, Président, M. Tremblet, Maire, M. Solai, Secrétaire Général Mme Favre de Oliveira, Responsable du service des finances.

Le Président Amato ouvre cette première séance dévolue à l'étude des comptes 2022. Il nous explique que nous allons commencer par une introduction de M. le Maire sur le résultat. Nous passerons ensuite en revue les comptes par 2 fonctions 2 natures. Il précise également qu'une séance de commission sera agendée au mois de septembre sur la question des amortissements anticipés voulu par plusieurs groupes.

M. le Maire annonce en préambule qu'en résumé, 2022 a été tout sauf une année zéro. En réalité, elle a vu des résultats exceptionnels bienvenus. Il cite plusieurs sources qui démontrent les excédents dans les autres communes du canton de Genève et parle également de l'excédent des comptes cantonaux.

Je cite Laurent Tremblet :

' Pour 2022, on a un bénéfice de 22 millions, pour un budget négatif de 6,2 millions, des charges supplémentaires de 9,9 millions et des recettes supplémentaires de 38,9 millions, dont 36 millions émanent des recettes fiscales. La majorité de l'écart des recettes fiscales provient des recettes des personnes morales et plus particulièrement de celles du négoce international boosté par la crise énergétique qui a éclaté au début 2022. Il y a également un écart sur la taxe professionnelle communale (TPC) avec 3,7 millions de plus que budgétés et enfin des écarts résultant d'écritures comptables. '

Après cette présentation, le président ouvre un temps de question. Un premier commissaire demande si de nouvelles entreprises vont s'implanter sur notre commune. M. le Maire répond qu'une entreprise horlogère est en train de s'installer sur notre territoire, et que d'autres vont quitter le quartier Praille-Acacias pour venir chez nous. Mme Favre de Oliveira précise également que les impôts des personnes morales sont versés à 80 % par quelques dizaines d'entreprises de notre ville.

Une commissaire constate que, pour 2022, la plus-value par rapport au budget des recettes fiscales des personnes physiques atteint plus d'un million et elle en demande les raisons. Mme Favre de Oliveira répond que cette plus-value est de 2,8 millions, dont 2,4 millions sont dûs à une extourne de provisions liée au changement de méthode de calcul de l'impôt à la source.

Le Président donne ensuite la parole à Mme Favre de Oliveira qui nous parle du déroulement de ces commissions de finances élargie.

Nous commençons notre analyse des comptes 2022, par le compte de résultat.

Compte 30 – Charges de Personnel, on constate une augmentation des charges de CHF 1'926'947 qui s'explique par la vie chère (CHF 542'000) et l'adaptation légale des personnes sur appel (CHF 481'000).

On constate une augmentation des charges de CHF 4'746'349, dans la rubrique 31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitations- principalement expliquée par la dépréciation sur les créances pour un montant de CHF 4'290'000. L'essentiel de ce dépassement est donc lié aux provisions pour parer au risque sur l'impôt estimé et le reliquat fiscal (les débiteurs fiscaux et l'impôt estimé ont augmenté en 2022, les provisions liées également.).

Compte 33 Amortissements du patrimoine administratif – + CHF 406'770.56 Il s'agit principalement d'amortissement sur les dépensés nets et donc moindres que sur les dépensés bruts. Il y a également des amortissements plus bas liés à des décalages de dépenses en raison de projets retardés ou annulés.

Après avoir passé en revue les comptes de charges, nous passons aux revenus fiscaux.

Le compte 40 – Revenus Fiscaux – présente un écart de CHF 36'023'572.55. L'impôt sur les personnes physiques augmente de CHF 2'873'000 celui sur les personnes morales progresse de CHF 28'422'000. Les entreprises actives dans le négoce participent pour beaucoup à l'augmentation de compte. La TPC augmente également de CHF 3'700'000.

Nous passons ensuite aux revenus du compte 42 taxes. Un commissaire s'interroge sur la baisse des amendes d'ordres, de l'ordre de CHF 265'000. Mme Favre de Olivera explique que les recettes du radar étaient prévues ce qui n'a pas encore pu être fait et le budget est visiblement surestimé.

L'addition des charges et revenus d'exploitation donne un résultat positif d'exploitation de CHF 19'230'144.62, soit +30'724'949.62 par rapport au budget. Le boni démontre que les revenus couvrent les dépenses, et même plus.

Avant d'aborder le résultat financier, Mme Favre de Oliveira explique que MCH2 demande une réévaluation du patrimoine financier, tous les cinq ans, ce qui a été fait en 2022 pour Meyrin. Le net de ces réévaluations est négatif.

Nous passons maintenant à l'étude du résultat financier, la première rubrique - 34 - Charges financières montre un dépassement de CHF 4'096'651 qui s'explique principalement par la dépréciation des immobilisations du patrimoine financier. La cheffe de service nous présente, la rubrique 44 Revenus financiers qui montre un écart de CHF 2'316'507 qui explique principalement par la réévaluation des immobilisations du patrimoine financier.

Avant de conclure cette séance, nous passons en revue le résultat total du compte de résultat qui est positif à CHF 22'723'387.06.

Après une pause bien méritée, nous reprenons nos travaux. Le Président Amato donne la parole à l'administration pour l'examen des lignes des comptes à 2 positions de fonction et 2 positions de nature (2F/2N).

Je ne reviendrai pas en détails sur les comptes que j'ai déjà traités juste avant en expliquant les principaux écarts comme en commission.

Une commissaire s'interroge sur la rubrique 42 taxe, qui affiche un montant assez important de l'ordre de CHF 1'196'914, qui correspond aux indemnités journalières APG. Mme Favre de Olivera répond que durant l'année 2022, période encore covidée, les personnes enceintes devaient s'arrêter dès la connaissance de leur grossesse.

Charge de transfert 36 - Un autre commissaire demande une explication du non-dépensé au niveau de l'Undertown. Mme Favre de Oliveira répond que la FASE n'a pas utilisé toutes ses heures de moniteurs.

Revenus divers 43 - Un commissaire se demande ce que représente les CHF 43 Don pour la petite enfance. Mme Favre de Olivera répond qu'un parent a fait cadeau de ce montant à la Commune suite à un écart de facturation.

Après ces explications détaillées, le Président clôt la séance.

Séance du 11.05.2023 – 18 :30 à 19 :55

Le Président ouvre cette nouvelle séance de commission en cédant la parole à Mme Favre de Oliveira qui commence par répondre à la répartition des recettes de la taxe professionnelle communale (TPC) et de leur provenance par secteur d'activité. Plus de 40% de cette taxe (7,3 millions) sont produits par les sociétés de base et sociétés dites « 150b » (holdings ou étrangères), qui ne sont pas taxées sur le chiffre d'affaires.

Le secteur horloger représente 4,3 millions, puis viennent d'autres secteurs moins importants (cliniques, médecins, sociétés de services « 150 » taxées sur les charges, transports aériens, sociétés informatiques, financières, pharmaceutiques, et de téléphonie). Le reste (sur 200 secteurs) représente environ 2 millions.

La liste sera disponible sur CMNet. Comme supposé lors de la précédente séance de commission, l'écart observé entre budget et comptes 2022 pour l'accueil familial de jour (AFJ) est bien dû au passage du tarif horaire au salaire minimal.

Au sujet du solde de la délibération sur le Prix Wakker, il y a une économie de 15'120 sur les charges, et des recettes non prévues de 28'000.

La commission continue avec la clôture des délibérations en 2022.

Nous passons ensuite à la clôture des délibérations. Nous parlons par exemple de la délibération D-2020-06 qui concerne un crédit de CHF 100'000 destiné à la plantation des arbres au CERN. Cet objet affiche un non dépensé de CHF 49'724. L'économie s'explique par le fait que les arbres ont été achetés plus petits et donc moins chers. Nous parlons également de la délibération D-2018-29b qui clôture avec un non-dépensé de CHF 266'246 vu que la servitude de superficie pour la fondation Qualité de Vie de Quartier ne se fera pas.

Un commissaire s'interroge, suite à la clôture de la délibération sur la colonie la Ruche, sur l'avenir de cet établissement intercommunal. Le Conseil administratif travaille toujours sur une solution pérenne.

Nous passons ensuite aux délibérations ouvertes en 2022 qui affichent des dépenses ou des recettes. Un commissaire s'interroge sur les camions poubelles électriques. M. Le Maire répond que des retards de livraison sont régulièrement annoncés par le fournisseur. M. Fabre demande quel est le critère qui déclenchera la clôture d'anciennes délibérations sur lesquelles il n'y a plus de mouvement. Le Président répond que les délibérations d'études seront clôturées en même temps que les délibérations de réalisation.

Nous passons ensuite au patrimoine financier. Mme Favre de Olivera nous présente, les délibérations à clôturer fin 2022, ainsi que les délibérations ouvertes. Au total, le mouvement net des réévaluations 2022 du PF est donc de – CHF 1'820'918, largement dû à la

réévaluation à la baisse de la parcelle P13163 - Rte Prévessin - Stalder, et reste donc limitée sur l'ensemble.

En 2022, le patrimoine financier accuse des dépenses cumulées de CHF 110'965'983 et bénéficie de recettes cumulées de 21'329'066. En tenant compte de la réévaluation de - 1'820'918, on obtient une valeur comptable nette au 31.12.2022 de CHF 87'816'000.

Le Président propose à la commission des finances de préavisier la délibération permettant de couvrir les dépassements sur les délibérations. Pour 2022, ce dépassement est de CHF 120'385, sachant qu'il y a des économies sur d'autres délibérations.

La délibération est approuvée à l'unanimité soit 13 oui (3 PS, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG).

Séance du 11.05.2023 – 20 :00 à 22 :00

Nous passons ensuite en revue le bilan au 31 décembre 2022. L'actif se monte à CHF 419'064'777.37.

Il se compose du patrimoine financier pour un montant de CHF 167'177'108.14, qui contient les liquidités, les créances, et les placements financiers, et du patrimoine administratif pour un montant de CHF 251'887'668.96, lequel contient les immobilisations corporelles et incorporelles.

Le passif se monte au même montant que l'actif et contient les capitaux de tiers pour environ CHF 82'000'000. De cette rubrique, nous retrouvons la dette communale qui est passée de CHF 55 millions à 40 millions. Un commissaire demande à combien s'élève le taux d'intérêt moyen des emprunts. Mme Favre de Oliveira répond que nous payons en moyenne 0.25 % d'intérêts. Nous passons ensuite au capital propre qui se monte à CHF 336'646'676.50.

Nous passons ensuite en revue les différentes annexes du bilan ainsi que les différentes variations.

Mme Favre de Olivera nous présente les différents indicateurs financiers de notre commune qui sont tous excellents.

Le Président soumet au voix la délibération D-2023-10 qui est acceptée à l'unanimité soit 13 oui (3 PS, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG). »

M. Fabre donne lecture de la prise de position de son groupe :

« En préambule, nous souhaitons chaleureusement remercier l'ensemble de l'administration. Un grand merci à vous toutes et tous ! Nos remerciements vont également au service des finances et particulièrement à Mme Favre pour cette prestation de haut vol durant l'exercice des comptes 2022. Nos remerciements également à Monsieur Grognuz pour la lecture et l'établissement du rapport des comptes 2022.

Il est d'usage de se féliciter et se réjouir de pareils chiffres, alors réjouissons-nous ! C'est ainsi que nous avons débuté il y a un mois lors de la présentation des comptes au dernier Conseil municipal. Je ne vais pas répéter ad nauseam nos arguments, ils restent totalement valables. Nous avons terminé par une frustration ; ce

sentiment persiste après la présentation détaillée des comptes. Quand l'exceptionnel se répète chaque année, comme les ajustements des années précédentes, ce qui est le principe même de notre système, quand les prévisions de rentrées fiscales sur les personnes morales sont totalement aux fraises, c'est la saison, le tout générant des excédents mirobolants, il faut se poser des questions sur la validité du système. Frustration sur notre rôle de conseillers municipaux, avec cet enchaînement de budgets négatifs ou nous ne pouvons strictement rien faire d'autre que regarder la machine à sous des comptes nous indiquer jackpot année après année. Alors que les besoins pour une meilleure justice sociale et climatique sont criants, nous sommes pieds et poings liés à la tyrannie des budgets déficitaires.

Dans cette purée de pois des prévisions fiscales, il nous faut de la stabilité dans nos hypothèses et mettre en place des mécanismes pour nous simplifier la vie budgétaire du futur, par exemple avec des amortissements complémentaires. Nous avons dans cette situation aucune visibilité réelle sur la pérennité de nos recettes à moyen terme. En revanche, nous avons une belle visibilité sur nos charges qui vont continuer à prendre l'ascenseur. Nous avons également une visibilité sur nos investissements : Cœur de cité, crèches, équipements publics et rénovations sont au menu et doivent y rester. Il faudra également, dans le cadre des investissements, se poser la question de la taille maximale de Meyrin en termes d'habitants, jusqu'où voulons nous aller ? Nous avons également des projets en cours, alimentation durable, COMETE et mieux doter le fonds énergie. Tout ceci pour dire que nous appelons à la prudence et à la stabilité ; nous avons entendu le PLR parler de mettre les choses à plat, d'avoir des années de référence, nous vous avons entendus. Nous allons clairement nous opposer à toute velléité de baisser le centime, ce qui semble à la mode au niveau cantonal. Tant que nous n'avons pas de prévisions fiscales fiables sur le moyen terme et une vision complète de notre volonté du futur de Meyrin, nous ne souhaitons pas jouer au yoyo fiscal, ni aux apprentis sorciers.

Nous allons rester très attentifs sur l'avenir tout en approuvant les deux délibérations des comptes 2022 ; nous invitons les autres groupes à en faire autant. »

M. Pierre Boccard lit par la suite la prise de position du PLR :

«Et nous y revoilà !

Je ne vais pas faire la genèse du déroulement de toute l'histoire mais relever les points saillants est essentiel.

Lors de la présentation du budget par le Conseil administratif, le Conseil municipal avait fait bloc en le refusant.

Alors, nous étions tous des enfants terribles, irresponsables, et nous allions droit dans le mur en demandant un budget 'ground zéro'.

Pendant une période le Conseil administratif a soutenu mordicus son budget tout en 'engageant' des négociations qui se résumaient à 'nous restons sur notre position et c'est à vous de changer'.

Le Conseil municipal a fait front et, malgré la proposition d'édulcorer la hausse du centime additionnel de seulement un centime, il a su imposer sa vision.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

On est passé du radeau de la méduse à la croisière ponant cinq étoiles sur un superbe tri-mats d'époque, ceci eu égard à nos collègues vertes et verts.

Plus sérieusement, c'est un bonni de 22 millions soit, en regard du budget déficitaire d'à peu près 6,2 millions, nous avons un écart positif de plus de 28 millions d'entrées fiscales.

Nous sommes restés dubitatifs quant aux explications de ce phénomène faites par M. Trembley qui reprenait les phénomènes des années précédentes pour expliquer ce résultat positif.

Cela m'a fait penser à une rhétorique de M. Raffarin qui expliquait que le 'Yes need the No to win against the No'.

Nous sommes donc passés du régime eau et pain sec à la corne d'abondance.

le CA ayant profité de cette excédent pour rembourser 15 millions de dette il reste , si j'ose m'exprimer ainsi , un joli reliquat !

Le PLR MC fera une proposition : la redistribution d'une partie du trop-perçu, pourquoi pas, sous forme de crédit d'impôt, disons CHF 350.- à chaque contribuable, personne physique, Meyrinois.

Vu le nombre de contribuables payant des impôts à Meyrin, environ 7'500 personnes, cela correspondrait à redistribuer CHF 2 625 000.-.

Comme par hasard, cela correspond à peu de choses près à la valeur d'un centime additionnel.

Pour le PLR MC il faudra, pour le prochain budget, penser à baisser la taxation d'un centime au lieu de devoir redistribuer le trop-perçu, et surtout apprendre à mener à bien les missions essentielles avec des rentrées fiscales justes, tout en ayant en mémoire la disparition programmée de la perception directe de la taxe professionnelle.

Oui, Meyrin est une commune qui a des moyens, et c'est à nous de faire fructifier notre zone industrielle en favorisant l'implantation de nouvelles PME ou industries mais pas n'importe comment. La charge de Conseil administratif est aussi d'intervenir auprès de la FTI pour s'assurer du respect des normes écologiques et environnementales pour préserver la santé et le bien-être des Meyrinois. »

M. Amato donne ensuite lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« Il y a 18 mois, alors que l'on nous présentait le budget 2022, on nous expliquait que celui-ci était le deuxième budget déficitaire qui tenait compte des effets cumulés de la RFFA et de la COVID.

On nous a dit également lors de cette présentation que ce budget était solidaire, responsable et anticyclique, tourné vers un avenir meilleur, mais avec une reprise plus lente que prévue.

Ce projet de budget prévoyait une baisse de prestations pour 2022 qui n'impacterait pas le bien vivre ensemble meyrinois.

A l'heure de l'analyse des comptes, les résultats sont bien différents des prévisions.

Ceci est quelque chose de normal, un budget devant se baser sur des suppositions. Un grand nombre de facteurs impactent les recettes et les dépenses de notre commune.

En 2022, la guerre en Ukraine nous a impacté de plein fouet. Nous avons constaté une augmentation de plus de 9 millions des charges due principalement aux coûts des matières premières et des énergies ; des recettes fiscales astronomiques supplémentaires de plus de 35 millions, ceci grâce à nos sociétés implantées sur la Commune. Elles ont su tirer leur épingle du jeu et vu leurs bénéfices exploser grâce à la guerre en Ukraine, mais aussi grâce à une économie du luxe florissante, et ceci indépendamment de la situation géopolitique mondiale actuelle.

Mais l'épilogue est bien différent, notre commune va heureusement bien et nos finances sont très saines !

En se projetant vers l'avenir, certains seraient tentés d'appeler à une baisse du centime additionnel, ceci afin de diminuer les excédents communaux à venir ! Pour les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, cela serait une fausse bonne idée.

Meyrin va être prochainement confronté, comme le reste de la planète, aux grands défis posés par le dérèglement climatique. Des défis en matière énergétique, économique et sociale. Notre commune a commencé à s'y préparer : mise en place d'un fonds énergie, développement de notre autonomie énergétique et alimentaire, ainsi que la mise en route d'un projet novateur en matière d'économie : la COMETE. Nous sommes en train de nous préparer à faire face à un avenir rempli d'incertitudes où des changements majeurs vont arriver, pour la plupart encore inconnus et non mesurables.

Nous devons donc utiliser nos ressources financières avec intelligence et rigueur. Il serait judicieux par exemple de profiter de cette manne financière pour anticiper certains amortissements, afin de limiter les emprunts et impacter le moins possible les budgets de fonctionnements futurs avec l'ensemble des rénovations des bâtiments scolaires de la Commune qui doivent encore être réalisées.

Par exemple, il nous paraît aussi important au vu des enjeux énergétiques et des ambitions au niveau du plan cantonal sur les économies de CO₂ que la Commune engage au niveau du service de l'UTE, afin de pouvoir faire face à plusieurs rénovations en parallèle et de tendre vers les objectifs ambitieux mais nécessaires fixés par le Canton.

Nous devons aussi tenir compte du fait que, concernant les ressources humaines, des heures supplémentaires et des vacances non prises sont toujours d'actualité. Nous encourageons donc le Conseil administratif à se pencher sur ce problème au plus vite afin de proposer les postes nécessaires pour que chaque collaborateur puisse travailler à son taux prévu et puisse bénéficier des vacances prévues dans son contrat ; cela afin de nous donner réellement les moyens d'une politique en matière de ressources humaines exemplaire. L'exemplarité revendiquée doit se réaliser dans les faits !

Enfin, Il nous semble important de rester prudent et d'anticiper les transferts des charges supplémentaires que le Canton semble vouloir faire supporter aux communes. Et cela malgré les résultats financiers du Canton aussi bons que ceux des communes.

En conclusion, les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin voteront favorablement les comptes 2022, mais prie instamment le Conseil administratif de ne pas réitérer la prudence dont il a fait preuve lors de l'élaboration de ce budget et du suivant.

Nos finances sont saines, prévoyons en conséquence, octroyons les prestations nécessaires à nos concitoyens et dirigeons-nous vers un avenir durable ! »

M. Clerc lit ensuite la prise de position du groupe PDC-VL :

« En préambule, j'aimerais remercier Monsieur Grognuz pour son excellent rapport ainsi que l'administration pour le travail accompli et la présentation des comptes.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue au tirage du Banco-Meyrinois, voici les numéros dans l'ordre : le 2, le 27, le 23, le 38 et le 7. Ce tirage a été effectué sous contrôle notarial.

Vous l'avez compris je l'espère, mis bout à bout, ces chiffres ne sont pas le résultat du tirage du Banco Meyrinois, mais bien du résultat des comptes 2022 de la commune de Meyrin. Un excédent de recettes de CHF 22'723'387.- pour 2022.

Aujourd'hui, on pourrait se demander si la prévision budgétaire s'apparente plus à un tirage de loterie qu'une habile opération comptable. Alors que nous nous attendions à une perte, nous voilà propulsés par un bénéfice et quel bénéfice...

Mais que s'est-il passé entre le budget 2022 qui prévoyait un déficit de 6,2 millions et les comptes 2022 ? Et comment se fait-il que ces montants soient aux antipodes de ce qui avait été prévu ?

Tout d'abord, il est important de préciser que le travail de prévision intègre une part plus ou moins variable liée à la nature même du travail. Il s'agit de projeter ce qui pourrait advenir pour l'année à venir, entre dépenses communales et recettes fiscales (basées sur les résultats des entreprises).

Pour le volet des recettes fiscales, la Commune est tributaire des estimations fournies par le Canton. Ces chiffres bruts, peuvent être adaptés aux réalités de la Commune. Et il est important de souligner ici le travail fourni par le service des finances et de sa responsable, Mme Sandra Favre de Oliveira, qui adapte au maximum des possibilités offertes par la Loi. Les chiffres transmis par le Canton ne tiennent pas forcément compte du tissu économique de la commune concernée. Dans ce domaine, la commune de Meyrin connaît bien son tissu économique et c'est la raison pour laquelle les recettes fiscales sont régulièrement ajustées à la valeur haute de la fourchette autorisée. Force est de constater que les entreprises domiciliées à Meyrin rapportent et qu'il est important de les choyer. Mais pour combien de temps encore ?

Concocter un budget s'apparente donc plus à un jeu d'équilibriste, prêt à aller à la limite que celle d'un tirage au sort.

Et en matière d'équilibre, la suppression de la TPC impactera fortement la commune de Meyrin dans les années à venir, puisqu'elle est une des seules à voir un impact largement négatif après la période transitoire prévue par le dispositif. Une prudence particulière devra toutefois être de mise.

Pour terminer, le retour de la subvention linéaire de 2% est un geste important pour le soutien à nos associations sportives, culturelles et sociales, auxquelles les Meyrinoises et Meyrinois tiennent tant.

Nous vous invitons donc à préavisier de manière favorable les comptes, la hausse de 2% des subventions et la réintroduction du 0,7% sur l'aide publique au développement. »

11. Délibération n° 2023-10a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022. Rapport de la commission des finances élargie (F. Gognuz, PLR)

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2023-10a**

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

Vu que, conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d et f (LAC), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC);

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal;

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'art. 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 30 mai 2023,

D E C I D E

PAR 33 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,

2. d'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 138'401'211.35 (dont à déduire les imputations internes de CHF 510'725.83, soit net CHF 137'890'485.52) aux charges et de CHF 161'124'598.41 (dont à déduire les imputations internes de CHF 510'725.83, soit net CHF 160'613'872.58) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 22'723'387.06. Cet excédent de revenus est lié en sa totalité au résultat opérationnel,
3. d'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 28'579'498.86 aux dépenses et de CHF 3'523'631.99 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 25'055'866.87,
4. d'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 419'064'777.37,
5. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de CHF 12'210'581.99 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes,
6. que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

* * *

12. Délibération n° 2023-11a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir. Rapport de la commission des finances élargie (F. Grognuz, PLR)

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2023-11a**

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le tableau ci-dessous qui résume les dépassements des crédits d'engagement clôturés au 31.12.2022:

N° Délib.	Objet	Commentaires 2022 + explications dépassement/économie	Date délib.	Crédit brut voté	Dépassement / économie	Dépenses cumulées au 31.12.2022
D-2018-25a	Crédit de CHF 1'743'585.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier	Un dépassement de CHF 147'358 avait été annoncé au CM en octobre 2019, nous finissons avec un dépassement de CHF 89'098 (PA : - CHF 108'925, PF CHF 19'827). Le dépassement moins élevé que prévu est dû à la non réalisation d'un projet à l'école Bellavista - celui-ci a été reporté sur la D-2019-22a, à clôturer au 31.12.2022.	21.11.2018	1'743'585	-89'098	1'832'683
D-2014-32a	Mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin	Le dépassement a été annoncé lors de la commission travaux publics et entretien des bâtiments et planification des rénovations du 21.01.2021. A clôturer au 31.12.2022.	27.01.2015	2'579'877	-31'287	2'611'164
				4'323'462	-120'385	4'443'846

Vu les rapports de la commission des finances;

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 30 mai 2023,

DECIDE

PAR 33 OUI

7. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 120'385 pour couvrir les dépassements;
8. d'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

* * *

13. Délibération n° 2023-12a relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 112'841.-, dont CHF 48'494.- destinés à réintroduire le montant correspondant à la réduction linéaire de 2% sur les subventions et CHF 64'347.- destinés à réajuster le montant de la subvention pour pays en voie de développement de 0.7% sur le montant des charges votées au budget 2023. Rapport de la commission des finances élargie (F. Grognez, PLR)

M. Grognez poursuit la lecture de son rapport dont cette partie est cette fois consacrée à la D-2023-12a :

« Après ce vote, nous continuons sur la présentation de l'annexe A. M. le Maire indique que la population de notre commune continue d'augmenter. Elle est passée de 26'372 en 2021 à 26'624 personnes en 2022. Le nombre de places de crèche est resté stable. Le nombre d'équivalents temps plein au sein de l'administration est passé de 381 à 393, en 2022. Le nombre de contribuables à la TPC augmente également passant de 2'182 à 2'287, grâce à un recensement actif de la part du service financier.

Le Président ouvre un temps de questions. Un commissaire demande si l'on pourrait connaître le nombre d'associations de la Commune ainsi que de leurs membres. Mme Favre de Olivera répond que cette liste pourra être créée avec tous les services. Un autre commissaire questionne sur le nombre d'enfants étant sur liste d'attente. Mme Favre de Olivera répond que ces informations se trouvent dans l'annexe au budget.

Avant de passer au préavis de la délibération, le groupe des Verts souhaite un amendement pour réintroduire le montant de 0,7 % pour la coopération au développement. Le montant de CHF 64'347 a été calculé par l'administration et

correspond à la coupe linéaire de 2% qui avait été incluse dans le vote de cette délibération.

Au moment du vote de l'amendement, le montant n'était pas sûr à 100 %. Le Président Amato propose de soumettre au vote le principe de réajustement.

Cet amendement est accepté par 10 oui (3 PS, 3 Ve, 2 PDC-VL, 1 UDC, 1 MCG) et 3 Abstentions (2 PLR, 1 UDC).

Nous passons ensuite au vote de cette délibération qui est acceptée par 10 oui (3 PS, 3 Ve, 2 PDC-VL, 1 UDC, 1 MCG) et 3 Abstentions (2 PLR, 1 UDC).

Avant de conclure, j'aimerais remercier le service des finances pour la qualité de la présentation des comptes, le président Amato pour la bonne tenue de la commission, et M. le Maire pour les explications fournies. »

M. Fabre indique qu'à la vue des comptes 2022 que nous venons d'approuver, cette délibération tombe particulièrement bien. En effet, il est injuste que les derniers prétérités par l'étrange budget 2023 ne récupèrent pas leurs subventions. Il ajoute qu'ils ont également été convaincus par la présentation en commission coopération et solidarité internationales et du fait que nous avons des demandes d'aide en suffisance et donc la possibilité de dépenser l'ensemble des 0.7%. Il annonce que le parti socialiste va voter favorablement cette délibération et invite les autres groupes à faire de même.

Mme Murciano donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

«Nous aimerions reparler de l'accouchement dans la douleur du budget pour l'année 2023. On aurait pu nettement mieux faire, si les orientations avaient pu être discutées en amont.

Dès lors, le groupe vert s'est efforcé de défendre une vision politique verte, inclusive et solidaire.

Le contexte géopolitique et économique, l'évolution plus rapide que prévue du changement climatique et de ces conséquences dramatiques nécessitent qu'aujourd'hui, dans toutes les politiques publiques, des choix soient faits qui remettent nos modes de vie en question, mais pas nos valeurs de solidarité avec les personnes les plus touchées par ces crises, qu'elles vivent ici ou ailleurs.

Il est temps de se diriger vers des budgets de sobriété et d'efficacité, mais non des budgets d'austérité et cela d'autant moins si celle-ci se fait au détriment des plus faibles et renforce des inégalités déjà criantes.

D'autre part, les Vertes se sont opposé.es aux coupes linéaires dans l'ensemble des dépenses sur lesquelles les communes ont un pouvoir de décision. Ces coupes signifient un refus d'opérer des choix, de discuter le sens des dépenses dans le contexte actuel. S'il est évident qu'au vu de l'urgence climatique, reconnue par l'ensemble des groupes, des économies importantes sont non seulement possibles, mais nécessaires pour atteindre une sobriété énergétique, dans d'autres domaines, notamment dans la solidarité, elles sont particulièrement inadéquates, cela d'autant plus que la situation économique en Suisse est bien meilleure qu'ailleurs et que les prévisions de recettes fiscales de l'Etat sont toujours largement en dessous de la réalité.

Les Vertes sont très déçus que le Conseil municipal aient accepté de réduire le budget alloué à la coopération internationale qui, à Meyrin, s'élevait jusqu'à l'an dernier à 0,7 % du budget de fonctionnement. Par nos amendements, nous avons tenté, en vain, de relever cette somme et de proposer des réductions de charges ailleurs.

Le groupe Vert ne comprend toujours pas comment le Conseil municipal a pu refuser notre amendement lors du budget 2023 de relever le montant de la ligne dédiée à la coopération internationale ! Mais ce soir, la possibilité nous est donnée de respecter cette contribution politique et de renforcer de manière exemplaire les liens de solidarité responsable que Meyrin aspire à entretenir avec les pays les plus fragiles ainsi qu'avec les peuples faisant face à des besoins d'aide humanitaire et répondre aux critères correspondants aux 17 objectifs du développement durable. »

M. Trippel indique qu'au vu du bénéfice communal réalisé en 2022, l'UDC approuve le réajustement à la hausse du montant des subventions aux associations locales et aux pays en voie de développement et encourage les autres partis à faire de même.

M. Pierre Boccard indique que c'est avec grand plaisir que le PLR-MC constate la réintroduction des 2% supprimés de façon linéaire sur les subventions. Il relève qu'au travers des activités du Jardin Robinson et de la Maison Vaudagne, l'on constate qu'il y a de nouveaux utilisateurs de plus en plus mis à contribution, que les sommes seront donc bien dépensées et qu'il conviendra de revoir le budget en conséquence l'année prochaine, compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles familles. Il désire par ailleurs clarifier la position de son parti quant à l'abstention sur la réintroduction des 0,7% et rappelle qu'en commission, l'on ne connaissait alors pas la somme concernée. Il indique en outre qu'il avait proposé de renvoyer cette réintroduction au budget de l'année suivante mais qu'ils ont constaté que cette possibilité n'était en fin de compte pas viable. Ils ont constaté que certains sujets « dans le tiroir » pouvaient être réactivés, avec des sommes dépensées à bon escient pour des projets qui tiennent la route. Il annonce donc que le PLR-MC votera favorablement cette délibération.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2023-13a**

relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 112'841.-, dont CHF 48'494.- destinés à réintroduire le montant correspondant à la réduction linéaire de 2% sur les subventions et CHF 64'347.- destinés à réajuster le montant de la subvention pour pays en voie de développement de 0.7% sur le montant des charges votées au budget 2023

Vu le résultat bénéficiaire des comptes 2022;

Vu la proposition du Conseil administratif du 28 mars 2023 de réintroduire le montant correspondant à la réduction linéaire de 2% sur les subventions;

Vu la proposition du Conseil municipal du 30 mai 2023 de réajuster le montant correspondant à la subvention pour pays en voie de développement de 0.7% sur le montant des charges votées au budget 2023;

Vu le rapport de la commission des finances;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 30 mai 2023,

D E C I D E

PAR 33 OUI

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de **CHF 112'841**, dont CHF 48'494 destinés à réintroduire le montant correspondant à la réduction linéaire de 2% sur les subventions, et CHF 64'347 destinés à réajuster le montant de la subvention pour pays en voie de développement de 0.7% sur le montant des charges votées au budget 2023,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur les comptes de subventions selon le tableau ci-dessous,

2F	Désignation	2N	Montant
	<u>Subventions (réintroduction des 2%)</u>		
01	Législatif et exécutif	36	1'400
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	36	7'568
11	Sécurité publique	36	44
15	Service du feu	36	100
42	Soins ambulatoires	36	300
32	Culture, autres	36	10'748
31	Héritage culturel	36	80
33	Médias	36	280
54	Famille et jeunesse	36	130
53	Vieillesse et survivants	36	380
34	Sport et loisirs	36	27'264
73	Gestion des déchets	36	200
	<i>Sous-total</i>		48'494
	<u>Subvention pour les pays en voie de développement</u>		
59	Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	36	64'347
	<i>Sous-total</i>		64'347
	MONTANT TOTAL		112'841

3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

* * *

14. Résolution n° 2023-05, sur proposition du Conseil administratif, suite à la consultation de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), concernant la révision du Plan directeur forestier cantonal de janvier 2023

M. Tremblet relève que le fait de donner un préavis sur ce plan directeur n'est pas une obligation ; cela dit, il lui semblait intéressant de venir en commission présenter, avec le service de l'environnement et Forêt Genève, le travail effectué sur les forêts du territoire communal. Il ajoute qu'il s'agira aussi d'expliquer quelles remarques ont été faites auprès de l'OCAN et lesquelles ont été retenues. Il demande donc, au nom du Conseil administratif, le renvoi de ce projet en commission environnement durable, dont une séance est déjà prévue la semaine prochaine.

Personne ne souhaitant s'opposer à l'entrée en matière, **M. Halimi** annonce que le Bureau propose un **renvoi en commission environnement durable**, lequel est accepté par 33 oui, soit à l'unanimité.

M. Tremblet ajoute que dans un premier temps, une séance double avait été convoquée, mais il précise qu'en définitive, une séance simple sera suffisante pour aborder ce dossier, raison pour laquelle la seconde séance a été annulée.

* * *

15. Annonces de projets

M. Amato indique que son groupe ainsi que le groupe socialiste présenteront prochainement un objet politique en lien avec une réflexion autour de la capacité d'accueil de l'école de Cointrin, voire sur l'ensemble des écoles meyrinoises.

* * *

16. Propositions individuelles

M. Fabre fait la proposition suivante :

Suite à l'assemblée générale de l'association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle, je me permets de passer les préoccupations des habitants par voie de proposition individuelle. Toutes tournent autour du même sujet : plus d'actions répressives ou éducatives par les agents de la police municipale. Incivilités aux écopoints, moteurs qui tournent, départs en trombe, demi-tours sur route dangereux, non-respect des horaires et dépôts sauvages. Parking sur les zones de croisement du chemin de la Citadelle, force est de constater que ces zones servent de parking, même si ce n'est pas toujours simple de distinguer ces zones d'un parking autorisé. Il faudrait les marquer de manière plus évidente et/ou sanctionner plu souvent. Vitesse après les ralentisseurs du chemin de la Citadelle, beaucoup d'habitants se plaignent de vitesses excessives, notamment des véhicules de livraison ou de travaux. La zone préférée pour accélérer étant

entre le ralentisseur du Marais Long et la chicane des Picottes. Merci d'y placer plus souvent le radar éducatif. Voire même d'organiser un vrai contrôle.

* * *

17. Questions

M. Pierre Boccard indique qu'il sait que la Commune mandate une entreprise privée pour les rondes de sécurité autour des écoles, mais il indique avoir constaté très souvent qu'un agent dormait dans sa voiture. Il souhaiterait donc savoir ce qu'il en est et que l'on demande à cette entreprise de sécurité de rappeler à l'ordre ses employés.

M. Bucher aborde la buvette du stade de football. Il indique avoir relevé, durant la nuit du vendredi 19 au samedi 20 mai, que des gens criaient et faisaient du bruit à 1h15 du matin ; il se demande si le Conseil administratif va pouvoir intervenir sur ce problème récurrent.

M. Clerc indique avoir été approché par plusieurs habitants du quartier des Vergers qui disent avoir de la peine à accéder à vélo à l'école de Champs-Fréchets.

M. Helfenstein se demande quand est-ce que la Commune va retirer les cendriers des arrêts TPG ainsi que de les rendre non-fumeurs.

M. Tremblet lui répond que d'ici le 1^{er} janvier prochain, les mesures seront prises, mais il souligne que cela se fera en concertation avec les autres communes ; il ajoute que cette démarche concerne aussi d'autres espaces publics du territoire.

M. Helfenstein se demande par ailleurs ce que peut faire la Commune pour lutter contre le stationnement des deux-roues stationnés sur le Passage de la Fin.

M. Grognuz désire savoir ce qu'il en est de la publication du guide de vacances auparavant disponible à la bibliothèque de Meyrin ; il précise qu'on a dit à sa mère que la parution de cet ouvrage avait été interrompu pour des questions écologiques.

M. Hillemanns constate que le trottoir devant la station-service Shell, à l'avenue de Mategnin, est souvent occupé par des voitures de personnes faisant leurs courses à Migrolino ; ceci bloque la vue des voitures voulant partir de la station et les obligent à avancer jusqu'à la rue, ce qui met en danger les cyclistes arrivant devant la station. Il se demande si l'on pourrait installer des éléments empêchant le stationnement sauvage de voitures à cet endroit, tout en permettant aux piétons et aux cyclistes de passer sans risquer de faire renverser par les voitures quittant la station-service.

* * *

18. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2023-2024

M. Fabre souhaiterait remercier M. Halimi pour son année de présidence et lui offre une bouteille.

[Applaudissements].

a) **Election du/de la président-e**

Mme Hartmann indique que le groupe des Vert.e.s a le plaisir de présenter la candidature de Mme Esther Um, vice-présidente actuelle et seule femme présente au Bureau. Elle rappelle que Mme Um est fortement impliquée dans diverses associations cantonales et communales ; elle souligne qu'elle agit en cohérence avec ses valeurs et affirme qu'ils sont donc persuadés qu'elle saura présider notre honorable conseil dans le respect des règles et le respect de chacun et chacune.

N'ayant pas d'autres candidatures, **Mme Esther Um est élue par acclamation à l'unanimité.**

[Applaudissements].

b) **Election du/de la 1^{ère} vice-président-e**

M. Seeger propose la candidature de **M. Tobias Clerc**, qui est **élu par acclamation à l'unanimité.**

[Applaudissements].

c) **Election du/de la 2^e vice-président-e**

M. Pierre Boccard propose la candidature du « sémillant » **M. Fabien Grognuz** qui a œuvré brillamment au sein du Bureau. Il tient à féliciter également M. Halimi qui a dû subir toute une panoplie de complications pendant son année de présidence. **M. Grognuz est élu par acclamation à l'unanimité.**

[Applaudissements].

d) **Election du/de la 1^{ère} secrétaire**

M. Trippel indique que l'UDC propose la candidature de **M. Cyril Nobs** qui est **élu par acclamation à l'unanimité.**

[Applaudissements].

e) **Election du/de la 2^e secrétaire**

M. Fabre propose pour le PS un nouveau candidat au Bureau, à savoir **M. Francisco Sanchez** :

« Le Parti socialiste a le plaisir de présenter Francisco Sanchez au poste de second secrétaire. Assermenté le 14 décembre 2021, Francisco a depuis démontré toute son implication et ses compétences dans les commissions où il siège.

Marié, 2 enfants, il est case manager à l'OCAS, spécialiste en assurances sociales et en ressources humaines avec brevet fédéral. Il enseigne dans les cours inter-entreprises de la branche assurance-maladie et assurances sociales.

Motivé à continuer à s'investir davantage pour la Commune et ses habitant.e.s, il fera un excellent second secrétaire. Nous souhaitons à Francisco le meilleur dans sa longue route au Bureau, jusqu'au trône central dans quelques années. »

M. Francisco Sanchez est élu par acclamation à l'unanimité.

[Applaudissements].

f) Election d'un-e membre

Mme Husanovic propose la candidature de **M. Fabrice Rheiner** qui est élu par acclamation à l'unanimité.

[Applaudissements].

M. Halimi indique qu'il s'agit de sa dernière séance en tant que Président et il souhaite dès lors livrer un discours :

« Chères et chers collègues,

Voilà une année que vous m'avez témoigné votre confiance en m'élisant au poste de Président de notre Conseil municipal.

Ce fut une année riche en événements et en émotions, avec notamment le Prix Wakker et le désormais fameux « place to be » de Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Autre événement majeur : c'était un bonheur et une joie de retrouver les Promotions et la Fête du 1^{er} août sous leurs formats traditionnels, après 2 ans de restrictions.

Ce sont des sentiments de fierté et d'honneur, mais aussi de responsabilité, qui m'ont accompagné tout au long de cette présidence.

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à rencontrer de nombreuses associations, différents acteurs et actrices, qui font la richesse et la diversité de Meyrin. J'ai été fier de pouvoir représenter notre conseil auprès de ces derniers et auprès de la population et j'en sors très enrichi.

Au niveau du Conseil municipal, après avoir présidé 15 séances plénières et presque autant de séances du Bureau, organisé 1 sortie du Conseil municipal et 2 sorties du Bureau, vous pensez bien que je suis quand même assez soulagé de finir mon mandat de Président. ☺

Plus sérieusement, cela a été un véritable honneur et un réel plaisir de présider ce Conseil ; d'avoir pu échanger avec les uns et les autres, mais aussi de pouvoir mieux connaître certains d'entre vous et surtout avoir beaucoup appris de vous toutes et tous.

Chères et chers collègues, nous avons passé de bons moments ensemble et dans une ambiance sereine et paisible. Cependant, nous sommes aussi passés par des zones de turbulence et de tension. Mais, comme dans chaque structure, chaque famille et dans la vie en général, ce n'est jamais un long fleuve tranquille. Les situations de crise ne font plaisir à personne. Pourtant, parfois ces crises ont aussi du bon car elles permettent une mise à plat pour ensuite repartir dans de meilleures conditions et dans une bonne atmosphère. Finalement, de cette crise, nous en avons tiré des leçons et nous en sommes toutes et tous sortis grandis ; je suis convaincu que c'est fondamentalement cela qui est le plus important.

Pour toute cette année passée ensemble, je tiens à chaleureusement remercier l'administration dans son ensemble et plus particulièrement le secrétariat général et le secrétariat politique ; mes remerciements vont également à mes collègues du Bureau qui ont été un grand soutien tout au long de ma présidence. Ensuite, je vous remercie vous, chères et chers collègues du Conseil municipal pour la qualité des débats et votre bienveillance. Je remercie également les membres de la presse pour leur couverture ainsi que notre public pour sa fidélité.

Enfin, je remercie Monsieur Tremblet pour son excellente année de mairie et je profite ici pour souhaiter tout le meilleur à Madame Leuenberger pour sa nouvelle année de mairie.

Je félicite Madame Um pour son élection au poste de Présidente et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de son mandat. Je félicite également tous les membres du Bureau pour leur élection.

Encore un grand merci à toutes et à tous.

Vous trouverez devant vous du miel genevois de l'association « Printemps d'abeilles » qui, par la vente de ce miel, soutient le SPP dans leur projet pour la protection des pollinisateurs. »

[Applaudissements].

La séance est levée à 22h00/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 19 juin 2023.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Fabien Grognez

Hysri Halimi